



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



NATIONS  
UNIES  
TOGO

# DOCUMENT CADRE DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2023 - 2026





# TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS.....	4
DÉCLARATION COMMUNE ET SIGNATURE.....	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	9
<b>1. PROGRES ACCOMPLIS PAR LE TOGO VERS L'AGENDA 2030.....</b>	<b>11</b>
1.1. CONTEXTE NATIONAL.....	12
1.2. VISION NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOGO.....	13
1.3. TRAJECTOIRE DES ODD.....	14
1.4. PRINCIPAUX DÉFIS.....	15
<b>2. APPUI DU SYSTEME DES NATIONS UNIES A L'AGENDA 2030 .....</b>	<b>16</b>
2.1. PRIORITÉS STRATÉGIQUES DES NATIONS UNIES.....	17
2.2. THÉORIE DU CHANGEMENT DU CADRE DE COOPÉRATION 2023-2026.....	18
2.3. RÉSULTATS DU CADRE DE COOPÉRATION ET PARTENARIATS.....	20
2.4. SYNERGIES ENTRE LES EFFETS DU CADRE DE COOPÉRATION.....	30
2.5. DURABILITÉ.....	31
2.6. CONFIGURATION DE L'EQUIPE DE PAYS.....	32
<b>3. PLAN DE MISE EN OEUVRE DU CADRE DE COOPERATION .....</b>	<b>33</b>
3.1. STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE.....	34
3.2. MÉCANISME DE GOUVERNANCE DU CADRE DE COOPÉRATION.....	36
3.3. STRUCTURE DE GESTION DU CADRE DE COOPÉRATION AU SEIN DES NATIONS UNIES.....	38
3.4. MOBILISATION DE RESSOURCES.....	40
3.5. DÉRIVATION DES INSTRUMENTS DE PROGRAMME PAYS DES AGENCES DU CCDD.....	41
3.6. PLANS DE TRAVAIL CONJOINTS.....	41
3.7. STRATÉGIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES .....	42
<b>4. SUIVI, EVALUATION ET RISQUES.....</b>	<b>43</b>
4.1. SUIVI-ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE.....	44
4.2. RISQUES ET OPPORTUNITÉS.....	44
<b>ANNEXES .....</b>	<b>45</b>
ANNEXE 1 : MATRICE DES RÉSULTATS DU CCDD 2023-2026 .....	46
ANNEXE 2 : APERÇU DES RESSOURCES.....	59
ANNEXE 3 : CADRE JURIDIQUE.....	67
ANNEXE 4 : MÉCANISMES DE TRANSFERTS DE FONDS .....	69

# PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CCA	Analyse Commune de Pays
CCDD	Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable
CCIT	Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CIPLEV	Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CSE	Comité Suivi-Evaluation
DGAT	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire
EdP	Equipe de Pays
EPU	Examen Périodique Universel
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit/ Service Technique de Coopération Internationale pour le Développement Durable de la République Fédérale d'Allemagne
HAAC	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication
HAPLUCIA	Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées
HCDH	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
IFAD	Instituts de Formation en Alternance au Développement
INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MASPFA	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEPSTA	Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat

MPDC	Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération
MSHPAUS	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODD	Objectifs du Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Equipe de gestion des opérations
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONU Femmes	Organisation des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUHABITAT	Organisation des Nations Unies pour les Etablissements Humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH / SIDA
OSC	Organisation de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PMT	Equipe de gestion du programme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SNU	Système des Nations Unies
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNCDF	Fonds d'Equipement des Nations unies
UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNREC	Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA	Virus de l'Immuno-déficience Humaine / Syndrome Immuno Déficitaire Acquis

# DÉCLARATION COMMUNE ET SIGNATURE

Avec la réforme du système des Nations Unies pour le développement, engagée à travers la résolution 72/279 du 31 mai 2018, le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (CCDD) est devenu le principal instrument de planification des agences, fonds et programmes du système des Nations Unies en appui aux efforts des gouvernements pour la réalisation de l'Agenda 2030.

A ce titre, le Gouvernement de la République togolaise et l'Equipe de pays des Nations Unies au Togo s'engagent à renforcer leur partenariat pour la réalisation des objectifs du présent Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2026.

Le CCDD est le fruit d'un processus consultatif multi partenaires ayant impliqué les acteurs étatiques (gouvernement, institutions publiques, entités déconcentrées, collectivités locales) et non étatiques (secteur privé, société civile, universités, représentants des organisations de jeunes, de femmes, de personnes vivant avec handicap et des groupes à risque d'être laissés pour compte).

Le CCDD est parfaitement aligné sur la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 et vise à la réalisation de la vision nationale consistant à jeter les bases politiques, économiques et sociales pour « un Togo en paix, une nation moderne avec une croissance inclusive et durable ». Ainsi, au cours de la période 2023-2026, le SNU accompagnera le Togo dans son processus de transformation

économique inclusive, sensible à la durabilité environnementale et créatrice d'emplois décents, et de développement d'un capital humain adéquat pour une gouvernance participative et redevable, assurant un accès équitable aux services sociaux de base dans un contexte de sureté.

La mise en oeuvre du CCDD contribuera à l'atteinte des objectifs du programme de développement durable à l'horizon 2030 et au-delà et au programme 2063 de l'Union Africaine.

La mise en oeuvre du CCDD sera assurée à travers les documents de programmes pays des différentes entités du SNU et des programmes, projets et plans de travail conjoints. Afin de soutenir l'engagement du gouvernement en faveur de l'inclusion, les préoccupations des personnes les plus vulnérables seront au cœur des interventions.

Le Gouvernement de la République togolaise et le SNU s'accordent pour créer les meilleures conditions de partenariat à tous les niveaux pour la mise en oeuvre effective du CCDD, notamment à travers son mécanisme de gouvernance.

Par les signatures ci-dessous, les parties prenantes approuvent ce Document-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable comme base de coopération et s'engagent à sa mise en oeuvre pour l'atteinte des réalisations attendues.

**Gouvernement**



Pour le Ministre de la Planification du Développement et de la coopération,  
Le Ministre, Secrétaire Général de la  
Présidence de la République

**Mme Ablamba Ahoéfavi JOHNSON**

**Système des Nations Unies**



Coordonnateur Résident a.i.  
**M. Aliou Mamadou Dia**



**Ngone Diop**  
Directrice Régionale



**Pedro Manuel Moreno**  
Secrétaire Général Adjoint



**Mphumuzi Sukati**  
Représentant Résident a.i.



**Pascal Kabore**  
Directeur Pays



**Robert Kotchani**  
Directeur Régional



**Fatou Diallo Ndiaye**  
Représentante Résidente



**Frederic Lapeyre**  
Directeur Pays



**Dr Fatoumata Binta Diallo**  
Représentante Résidente



**Amado Philip de Andres**  
Directeur Régional



**Tidiane Boye**  
Représentant



**Florence Raes**  
Directrice régionale a.i.



**Oumar Sylla**  
Directeur Régional

*[Handwritten signature]*



**Eric Verschueren**  
Directeur pays

*[Handwritten signature]*



**Aboubacar Koisha**  
Représentant Résident

*[Handwritten signature]*



**Aliou Mamadou Dia**  
Représentant Résident



**Mourad Wahba**  
Secrétaire exécutif

*[Blank signature line]*



**Mohamed Atani**  
Directeur Régional a.i.

*[Blank signature line]*



**Dimitri Sanga**  
Directeur régional

*[Blank signature line]*



**Josiane Yaguibou**  
Représentante Résidente

*[Handwritten signature]*



**Ali Mahamat**  
Représentant Résident MCO

*[Handwritten signature]*



**Dr Aissata Ba Sidibé**  
Représentante Résidente

*[Handwritten signature]*



**Anselme Yabouri**  
Directeur régional

*[Handwritten signature]*



Le présent Cadre de coopération pour le développement durable résulte de la volonté du gouvernement du Togo et du système des Nations de mieux aligner la contribution des agences, fonds et programmes à la stratégie nationale de réalisation de la feuille de route du gouvernement pour la période 2020-2025 (Feuille de route 2020-2025). Elaboré sous le leadership du Ministère de la planification du développement et de la coopération et du Coordonnateur Résident a.i., il constitue le principal outil de la coopération entre le Togo et les Nations Unies pour la période 2023-2026 et permettra en 2026 de développer un nouveau cadre de coopération adossé au prochain document stratégique des autorités togolaises.

Ce Cadre de coopération s'inscrit parfaitement dans la vision nationale consistant à jeter les bases politiques, économiques et sociales pour « **un Togo en paix, une nation moderne avec une croissance inclusive et durable** ». Cette vision, déclinée dans les référentiels programmatiques successifs, articule la Feuille de route 2020-2025 autour de trois axes stratégiques : (i) Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ; (ii) Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie ; (iii) Moderniser le pays et renforcer ses structures.

Autour de sa vision, le Togo a connu une croissance robuste ces dernières années, avec un taux de croissance annuel moyen de 5,7 % entre 2010 et 2019. En 2021, le Togo affiche un PIB par habitant de 992 dollars. Les rapports mondiaux sur les ODD montrent des progrès importants du Togo sur les ODD environnementaux (ODD 12, 13, 14) et des réalisations notables sur les ODD liés à la santé, à l'éducation et aux infrastructures (ODD 3, 4, 9) faisant espérer leur réalisation à l'horizon 2030.

Le présent Cadre de coopération pour le développement durable, élaboré suivant un processus consultatif multi acteurs en plusieurs étapes, bâti sur les performances du Togo, mais aussi sur les défis persistants et sur la valeur ajoutée des Nations Unies. En effet, l'analyse commune de pays réalisée par les Nations Unies montre que des efforts restent à faire pour rendre la croissance économique plus inclusive afin de réduire davantage la pauvreté, renforcer la résilience des communautés et des institutions nationales et locales face aux crises, soutenir le développement local pour des réponses contextualisées au plus proche des citoyens, promouvoir le partenariat

et coordonner l'action des acteurs afin de mieux appréhender, orienter et suivre les actions d'accélération des ODD.

Sur cette base, les Nations Unies se sont engagées à « **accompagner le gouvernement et ses partenaires nationaux dans la réalisation d'un développement économique, social et environnemental inclusif et résilient** » à l'horizon 2030.

A travers ce cadre de coopération 2023-2026, les Nations Unies au Togo se concentreront sur 3 priorités stratégiques :

- Soutenir une croissance plus inclusive génératrice d'emplois décents et renforçant la résilience des populations dans un environnement durable
- Accompagner le relèvement du niveau de développement du capital humain, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base de qualité et l'inclusion sociale
- Consolider la cohésion sociale par la promotion d'une gouvernance plus inclusive, efficace et redevable

Dans le cadre de ces priorités, l'Equipe de pays entend contribuer à 5 grandes réalisations ou effets :

Effet 1 : D'ici 2026, les populations vivant au Togo, particulièrement les plus vulnérables, participent à l'économie et bénéficient des fruits d'une croissance inclusive, résiliente et créatrice d'emplois décents.

Effet 2 : Les institutions et les communautés gèrent durablement les ressources naturelles et sont plus résilientes aux effets néfastes du changement climatique et aux risques de catastrophes.

Effet 3 : D'ici 2026, les populations vivant au Togo, en particulier les plus vulnérables, ont un meilleur accès aux services sociaux de base de qualité et à une protection sociale plus inclusive.

Effet 4 : D'ici 2026, les populations vivant au Togo, surtout les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes les plus vulnérables jouissent de leurs droits et accèdent à des services publics équitables et de qualité à tous les échelons géographiques.

Effet 5 : D'ici 2026, les institutions nationales et locales contribuent à l'efficacité de la gouvernance plus inclusive, au développement des partenariats et la cohésion sociale en vue de renforcer la sécurité, la paix et la résilience des populations.

L'impact de toutes ces réalisations devrait être une redistribution beaucoup plus équitable des fruits de la prospérité dans une approche de durabilité, sans laisser personne de côté.

En vue de la réalisation de ces résultats, l'Equipe de Pays des Nations Unies et ses partenaires au Togo, avec en première ligne le Gouvernement et les collectivités décentralisées, travailleront ensemble à répondre aux défis qui entravent l'accès des populations aux opportunités économiques, à la création d'emplois décents, à des services sociaux de base de qualité en matière de santé, éducation, nutrition, à des mécanismes de protection sociale, ainsi qu'à la jouissance pleine et entière de leurs droits de manière inclusive, équitable et durable, dans un environnement sain, aussi bien en milieu urbain que rural.

Le cœur de la stratégie sera le renforcement des capacités des institutions et des populations afin de leur donner les moyens de mettre en œuvre les actions appropriées pour l'avènement des résultats attendus. Les changements des comportements produiront un effet catalytique pour des résultats plus importants. Les actions seront sous-tendues par six principes fondamentaux de programmation qui se renforcent mutuellement : égalité des sexes et autonomisation des femmes, droits humains, inclusion et ne laisser personne de côté, résilience, responsabilité et redevabilité, durabilité.

Sur la base de ces principes, l'Equipe de Pays privilégiera les actions conjointes, en mettant l'accent sur la convergence géographique ou thématique, la complémentarité, les synergies internes en tenant compte des avantages comparatifs des agences, fonds et programmes. Certaines agences entendent accroître leur présence au Togo ; d'autres, non présentes envisagent le déploiement régulier d'expertises dédiées pour des questions spécifiques. Face à la menace sécuritaire dans le Nord du pays, le SNU accompagnera le gouvernement dans la promotion de l'approche prévention pour le renforcement de la résilience dans la perspective du nexus humanitaire-développement-paix. A cette fin, le SNU établira une présence plus forte dans la région des savanes.

Par ailleurs, dans une perspective de cocréation, le SNU renforcera la coordination avec les partenaires techniques et financiers, établira et/ou consolidera des partenariats plus larges avec la société civile, le secteur privé, les organisations à la base, les universités et institutions de recherches afin de maximiser sur les contributions de chacun des acteurs dans la réalisation des résultats attendus et l'accélération des ODD.

La réalisation de ces résultats dépend cependant de la confirmation de certaines hypothèses dont un environnement socioéconomique propice à la création d'emplois décents ou un cadre de gouvernance permettant une gestion durable des ressources. En parallèle, le SNU et le gouvernement devront prendre des mesures de mitigation de risques importants dont l'impact des crises globales sur la croissance économique, les menaces sur la paix et la stabilité dans le Nord du pays.

# 1.

## PROGRES ACCOMPLIS PAR LE TOGO VERS L'AGENDA 2030



## 1.1. CONTEXTE NATIONAL

La croissance de l'économie togolaise a été plus robuste au cours des dix dernières années, avec un taux de croissance annuel moyen de 5,7 % entre 2010 et 2019. Grâce à certaines réformes structurelles et aux investissements massifs dans les infrastructures, l'économie togolaise a enregistré des performances exceptionnelles au cours de la période 2011-2015. Ces performances ont permis au pays de créer plus d'emplois pour les jeunes, d'opérer un tournant dans la maîtrise des déficits budgétaires, de restructurer et réduire la dette publique (passant de 81 % du PIB en 2016 à 71% en 2019, et 62% en 2021) et d'avoir un peu plus de marges de manœuvre pour afficher des perspectives économiques ambitieuses et inscrire le pays sur une trajectoire dynamique de transformation économique. La crise du Covid-19 a interrompu en 2020 la forte croissance économique observée depuis 2008, avec cependant une reprise vigoureuse dès 2021. Le Togo affiche un PIB par habitant de 992 dollars en 2021 (B.M).

L'amélioration de l'environnement des affaires et certains investissements structurants ont incontestablement contribué à l'accélération de la croissance économique de façon continue et au développement du secteur privé, sans toutefois réduire considérablement certaines contraintes structurelles. Les sources de fragilité de l'économie togolaise renvoient à certaines dimensions des capacités productives (CNUCED 2019) à travers l'Indice mondial des Capacités Productives (PCI) de 2019 classant le Togo dans la catégorie des pays qui connaissent encore des lenteurs dans les changements structurels. Malgré des améliorations notables ces dernières années, certains défis subsistent, en particulier dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication, de l'énergie, des transports et le relèvement du niveau de développement du capital humain. La crise du Covid-19 et ses effets socio-économiques sur de larges couches de la population ont montré que l'économie togolaise a été relativement résiliente, se traduisant par un taux de croissance de 1,8 % en 2020 et 5,3 % en 2021 (contre des prévisions plus pessimistes). L'Etat a démontré sa capacité à mettre en place un dispositif d'accompagnement pour faire face aux urgences sanitaires et aux nouveaux besoins socio-économiques des groupes les plus vulnérables.

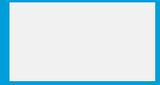
Mais cette croissance a été insuffisamment inclusive, avec d'une part un faible taux annuel moyen de baisse de la pauvreté monétaire entre 2011-2016 de -0,30 % et, d'autre part un très faible taux de protection sociale pour 90 % de la population togolaise. Selon les résultats de l'enquête des ménages (EHCVM) 2018-2019 touchant tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, le taux de pauvreté monétaire au Togo est de 45,5%. Cette pauvreté est fondamentalement rurale, avec un taux de 58,8 % en milieu rural contre 26,5 % en milieu urbain. En matière de pauvreté multidimensionnelle, selon les données de l'INSEED et sur la base de l'enquête MICS 2017, le taux de pauvreté multidimensionnelle des enfants pour 4 privations sur 6 est de 38 %<sup>1</sup> pour les enfants de 0-17 ans, avec un fort taux en milieu rural de 50,1 % contre 17,7 % pour les enfants vivant dans les villes. Cela montre l'urgence d'approfondir les analyses des piliers et variables motrices du schéma de croissance économique sur lesquelles les politiques sectorielles pourraient jouer un rôle plus catalyseur pour que l'impact des fruits de la croissance soit plus optimal pour les couches les plus pauvres.

La crise du Covid-19 a mis en lumière des vulnérabilités de diverses natures. L'investissement s'est contracté et la consommation privée a reculé à cause des pertes de revenus. Le système de santé est sous pression et les répercussions sociales sont très lourdes. L'impact du Covid-19 s'est traduit surtout par la baisse des revenus monétaires pour des millions de personnes exerçant majoritairement leurs activités dans le secteur informel agricole (plus de 80%) et l'aggravation de l'insécurité alimentaire au niveau de plusieurs zones rurales (Etude FAO). La crise mondiale en 2022, liée à la guerre russo-ukrainienne, risque d'avoir des effets multiplicateurs négatifs sur l'économie togolaise, le niveau de vie des populations, les finances publiques, et les ressources disponibles pour financer le développement, avec notamment la perturbation des chaînes d'approvisionnement, l'augmentation des prix du pétrole, l'inflation sur plusieurs produits surtout alimentaires, renforcée par la dépréciation du FCFA par rapport au dollar.

Le débordement de la crise du Sahel appelle des réponses tenant compte à la fois des préoccupations de sécurité des communautés touchées et d'une perspective de développement s'attaquant aux causes profondes des fragilités.

<sup>1</sup> Ce taux représente l'incidence ajustée de la pauvreté multidimensionnelle (Mo) pour le seuil de 4 à 6 privations qui exprime le produit de l'incidence non ajustée et l'intensité moyenne (50 % incidence non ajustée pour une intensité moyenne de 4,5 (soit 75 % pour 6 privations) ; cela permet d'avoir une répartition de la proportion des enfants subissant plus de 4 privations sur toute la population des enfants de 0 à 17 ans.

## 1.2. VISION NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOGO



Depuis 2010, le Togo a renoué avec les exercices de planification, l'élaboration d'une vision du Togo 2030, et l'ambition de jeter toutes les bases politiques, économiques et sociales pour « un Togo en paix, une nation moderne avec une croissance inclusive et durable ». Trois référentiels programmatiques ont été élaborés et mis en œuvre :

- La Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013-2017 ;
- Le Plan National de Développement (PND) 2018-2022, avec pour objectif principal de « transformer structurellement l'économie pour une croissance économique forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social ». Trois axes stratégiques ont été arrêtés : i) mettre en place un hub logistique et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région, ii) développer des pôles de transformation agricole, manufacturière et d'industries extractives, iii) consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion ;
- La Feuille de route gouvernementale 2020-2025 qui s'inspire largement du PND 2018-2022, est le cadre stratégique et programmatique des priorités gouvernementales jusqu'en 2025, et constitue de ce fait la source de référence actuelle pour tous les partenaires de développement de leurs cadres de coopération.

Les orientations de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 découlent de la nouvelle vision nationale intégrée qui est articulée autour de trois axes stratégiques :

- Axe 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix avec 3 ambitions (accès aux services sociaux de base, éducation accessible à tous, sécurité/paix et justice pour tous) ;
- Axe 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie, décliné en 3 ambitions (agriculture moteur de la croissance et de la création d'emplois, Togo en tant que hub logistique/services et développement industriel) ;
- Axe 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures avec 4 ambitions (Togo référence régionale dans le digital, attractivité du pays auprès des investisseurs, consolidation des structures de l'Etat et de ses comptes publics et développement durable et anticipation des crises futures).



## 1.3. TRAJECTOIRE DES ODD

Le rapport mondial du système des Nations Unies sur le suivi des ODD en 2021, classant les pays, en partant de leurs performances au niveau des ODD (sur une échelle de valeur de 0 à 100) montre que le Togo, avec une valeur de 53,2 se hisse au-dessus de la moyenne des pays africains (51,9) positionnant le pays à la 143<sup>ème</sup> place sur 165 pays. L'analyse des performances des ODD en 2019 dans les 15 pays de l'Afrique de l'Ouest<sup>2</sup> sur la base d'un indice Africain des ODD, donne une mesure agrégée des progrès pour chacun des 17 ODD<sup>3</sup>. Le Togo qui apparaît bien engagé pour l'atteinte des ODD 13, 12, 15, 17, 8 et 4, se distingue aussi nettement dans ses performances en matière de croissance économique en occupant la première place par rapport aux 15 pays de l'Afrique de l'Ouest et se hisse en troisième position pour les ODD 4, 12 15 et 17. Les performances les plus faibles mettant le pays dans le dernier peloton sont enregistrées au niveau des ODD 1, 10, 11, 14 et 16.

Le Togo serait sur une bonne trajectoire pour atteindre à l'horizon 2030, les ODD 12, 13, 14 et 15, avec plus d'efforts dans l'opérationnalisation des référentiels programmatiques pour une gestion durable des ressources naturelles et un changement dans les modes de production et de consommation dans les secteurs agricole et industriel. En revanche, le Togo, moyennant des réformes structurelles et de sécurisation des financements dans des secteurs porteurs de progrès plus rapides sur plusieurs ODD, pourrait se situer en meilleure position pour que la croissance économique soit plus inclusive (ODD 8), avec de forts impacts sur la réduction de la pauvreté monétaire et non monétaire (ODD 1), l'accès aux services sociaux de base, à l'eau, l'assainissement (surtout en milieu rural) et à l'énergie (ODD 7).

Le Togo pourrait rattraper assez rapidement des retards accusés au niveau de certains ODD, en particulier ODD 2, 3, 5, 6, 16 et 17, en accentuant ses efforts dans le relèvement du niveau des dépenses publiques et en développant des politiques sectorielles plus efficaces dans le cadre d'une stratégie de développement fondée sur une croissance inclusive et des politiques sociales donnant plus de priorité et de visibilité dans la prise

en compte des personnes les plus vulnérables et des régions les plus exposées à la vulnérabilité multi factorielle.

La Feuille de route gouvernementale 2020-2025, tout en reprenant les défis structurels du Plan National de Développement (PND), réaffirme plus fortement certains objectifs stratégiques comme l'inclusion sociale, la création d'emplois et la modernisation du pays. Dans ce cadre précis, les principaux accélérateurs identifiés lors de l'exercice d'internalisation des ODD à travers le PND restent valables, avec d'autres défis mis en avant par la Feuille de route 2020-2025 comme la sécurité, la paix et la justice ainsi que l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays. A cela s'ajoutent la précision de certaines ambitions sectorielles comme l'agriculture qui devrait être un véritable moteur de croissance et de création d'emplois, et l'objectif de faire du Togo une référence régionale dans le digital. De plus, Lomé est sûrement un hub important en termes d'infrastructures portuaires et aéroportuaires au niveau de la sous-région, ce qui offre des opportunités de croissance et d'attraction d'investissements. Pour ce faire, il est nécessaire que la ville soit mieux planifiée et gérée ; il faut aussi créer des pôles secondaires de croissance dans le reste du territoire national pour réduire la croissance spatiale informelle de la ville, notamment en raison de l'exode rural.

Ces dernières ambitions nécessitent une réflexion approfondie sur les éléments accélérateurs de changement comme la création d'un environnement de pré requis renvoyant à la présence d'une masse critique de transformations structurelles du monde rural et urbain et de compétences scientifiques et techniques pour la réalisation de l'ambition du digital. Enfin, les piliers et les déterminants de la croissance inclusive méritent d'être approfondis afin de cibler les leviers sur lesquels il faudrait agir selon les secteurs les plus porteurs.

<sup>2</sup> Commission Economique pour l'Afrique (CEA) : Rapport 2020 sur le développement durable en Afrique de l'Ouest, Version 4.0 Octobre 2020

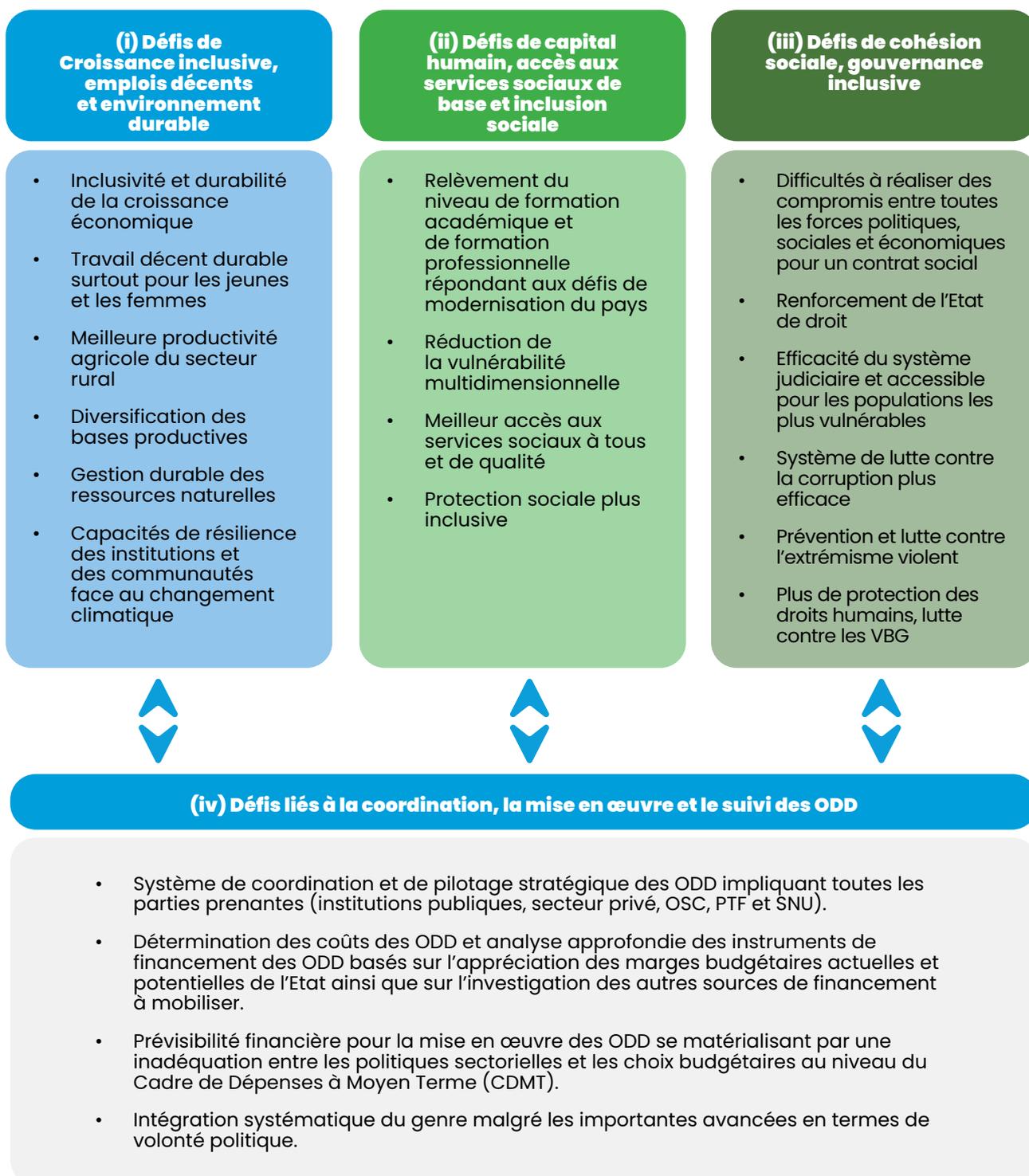
<sup>3</sup> Le score (en pourcentage retenu) indique la position d'un pays entre les valeurs 0 (aucune valeur) et 100 (traduisant l'atteinte de l'objectif) et permet de situer la trajectoire de chaque ODD du Togo par rapport aux pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

## 1.4. PRINCIPAUX DÉFIS



L'analyse commune de pays a relevé trois principaux groupes de défis interconnectés, en lien avec les mécanismes de coordination des ODD et des thématiques prioritaires.

Tableau 1 : Principaux défis de mise en œuvre des ODD



# 2.

## **APPUI DU SYSTEME DES NATIONS UNIES A L'AGENDA 2030**



## 2.1. PRIORITÉS STRATÉGIQUES DES NATIONS UNIES



Sur la base des recommandations de l'Analyse commune de Pays, l'Equipe de pays et le gouvernement ont identifié, à l'occasion d'un atelier de planification stratégique, 3 priorités interdépendantes et déclinées en 5 effets pour le CCDD 2023-2026.

Ces effets visent les changements attendus dans l'efficacité du mode de fonctionnement des institutions, des comportements des populations dans plusieurs secteurs et dans les dynamiques socio-économiques. L'Equipe de pays, en partenariat, avec le gouvernement et les autres acteurs de développement s'inscrit dans cette dynamique. Elle prend en compte les engagements de l'Agenda 2030 (inclusion/égalité, climat et lutte contre l'extrême pauvreté), y compris le principe de ne laisser personne de côté. Les priorités prennent en compte aussi bien les situations d'urgence que le contexte de développement.

Les résultats attendus du CCDD 2023-2026 sont alignés sur les priorités nationales formulées dans le document de la Feuille de route Gouvernementale 2020-2025 et contribuent à la réalisation de plusieurs cibles ODD priorisées par le Togo ainsi que les aspirations de l'Agenda 2063 UA.

Le graphique ci-dessous présente les priorités stratégiques et les effets.

Tableau 2: Priorités stratégiques et résultats attendus

<b>Priorité stratégique 1 :</b> <b>Promouvoir une croissance plus inclusive génératrice d'emplois décentés et renforçant la résilience des populations dans un environnement durable</b>	<b>Effet 1 :</b> D'ici 2026, les populations vivant au Togo, particulièrement les plus vulnérables <sup>4</sup> , participent à l'économie et bénéficient des fruits d'une croissance inclusive, résiliente et créatrice d'emplois décentés <b>Effet 2 :</b> D'ici 2026, les institutions et les communautés gèrent durablement les ressources naturelles et sont plus résilientes aux effets néfastes du changement climatique et aux risques de catastrophes
<b>Priorité stratégique 2 :</b> <b>Accompagner le relèvement du niveau de développement du capital humain, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base de qualité et l'inclusion sociale</b>	<b>Effet 3 :</b> D'ici 2026, les populations vivant au Togo, en particulier les plus vulnérables ont un meilleur accès aux services sociaux de bases de qualité et à une protection sociale plus inclusive
<b>Priorité stratégique 3 :</b> <b>Consolider la cohésion sociale par la promotion d'une gouvernance plus inclusive, efficace et redevable</b>	<b>Effet 4 :</b> D'ici 2026, les populations vivant au Togo, surtout les plus vulnérables jouissent de leurs droits et accèdent à des services publics équitables et de qualité à tous les échelons géographiques <b>Effet 5 :</b> D'ici 2026, les institutions nationales et locales contribuent à plus d'efficacité de la gouvernance, au développement des partenariats et la cohésion sociale en vue de renforcer la sécurité, la paix et la résilience des populations

<sup>4</sup> Les populations les plus vulnérables sont définies dans le CCA comme : celles qui vivent dans l'extrême pauvreté et dont une grande partie se trouve dans les zones rurales, les femmes, les enfants, et les personnes vivant avec handicap. Il faut également inclure les personnes en situation de vulnérabilité tels que les migrants et les réfugiés

## 2.2. THÉORIE DU CHANGEMENT DU CADRE DE COOPÉRATION 2023–2026

Le CCDD 2023–2026 définit la contribution du SNU à la réalisation de la vision de bâtir “Un Togo en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable”. Les changements attendus concernent l’inclusion économique, sociale, le relèvement du capital humain, le respect et l’amélioration des droits humains ainsi que le développement socio-économique de toutes les régions du pays. Les changements devraient également toucher l’amélioration du mode de fonctionnement des institutions notamment à travers la digitalisation, dans l’efficacité des politiques publiques et de la gouvernance dans ses multiples dimensions afin de garantir la sécurité, la paix et la cohésion sociale.

Ainsi, l’appui conjoint de l’équipe pays des Nations Unies au Togo à la réalisation des ODD et des effets escomptés de la Feuille de route gouvernementale 2020–2025 sera guidé par la théorie de changement ci-dessous qui prévoit que :

- Si la gouvernance est plus inclusive et efficace et les acteurs redevables, dans une société en sécurité et en paix, permettant aux populations, surtout les plus vulnérables, de jouir de leurs droits politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, à travers une participation plus active dans tous les processus, aussi bien au niveau central que local ;
- Si les populations accèdent plus équitablement aux opportunités d’une croissance économique inclusive, résiliente et durable ainsi qu’aux dividendes de cette croissance, et disposent et/ou bénéficient de capacités accrues d’adaptation et de transformation face aux effets du changement climatique ;

- Si le niveau du capital humain est relevé et les services sociaux de base et de protection sociale de qualité sont accessibles à tous, en particulier pour les populations les plus vulnérables ;

Alors les fruits de la prospérité seront plus équitablement partagés, et de façon durable, dans une perspective de ne laisser personne de côté.

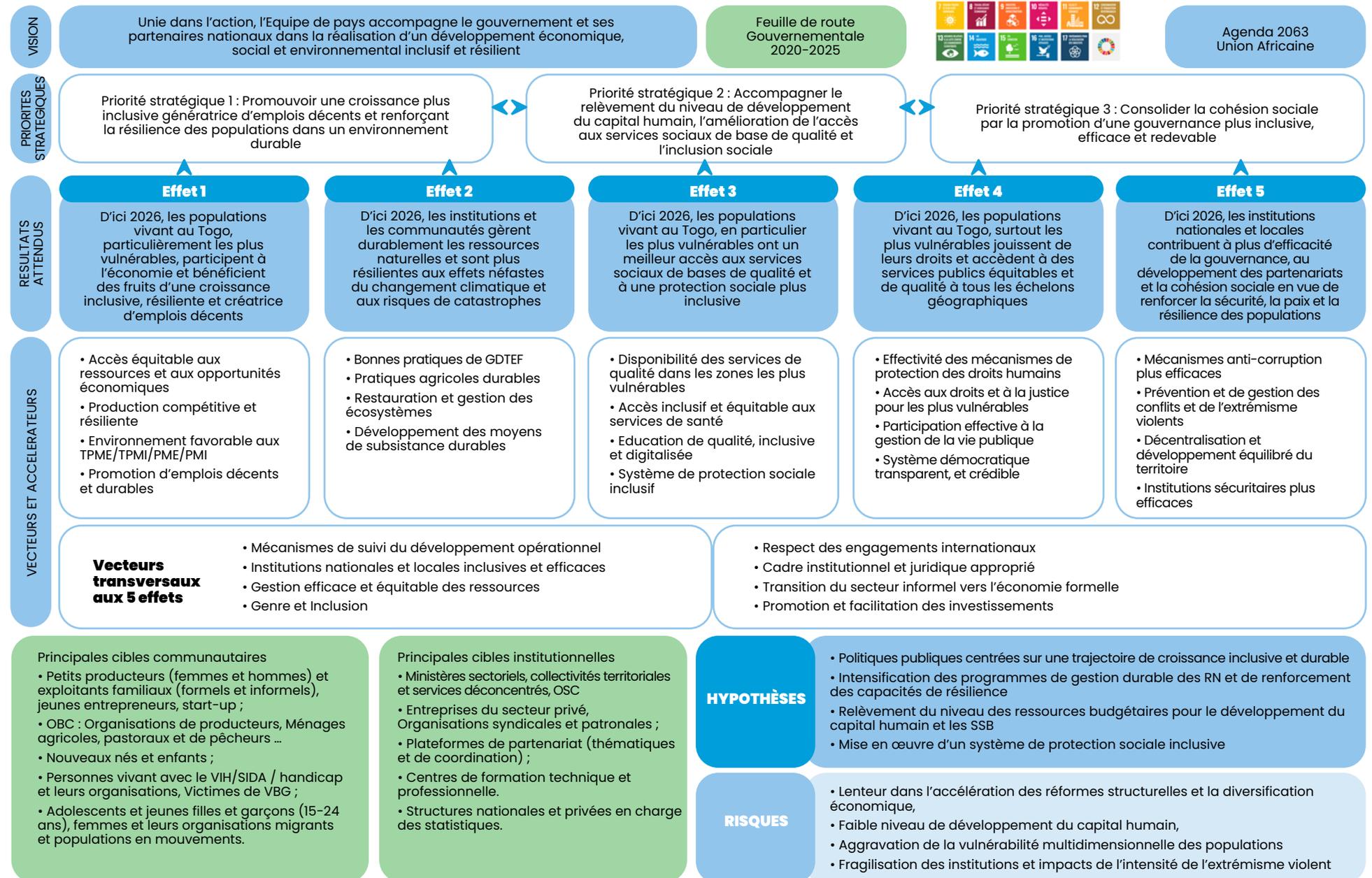
Cette théorie du changement s’inscrit dans la vision du SNU au Togo « Unie dans l’action, l’Equipe Pays accompagne le gouvernement et ses partenaires nationaux dans la réalisation d’un développement économique, social et environnemental inclusif et résilient ». Pour y parvenir, les changements attendus dans l’efficacité du mode de fonctionnement des institutions, dans les comportements des populations dans plusieurs secteurs et dans les dynamiques socio-économiques produiront un effet catalytique.

Les changements escomptés impliquent la mitigation des risques majeurs liés principalement à l’accélération des processus de transformations socio-économiques, au relèvement du niveau de développement du capital humain, à l’aggravation de la vulnérabilité multidimensionnelle des populations (qui pourrait notamment être liée à la persistance de la crise russo-ukrainienne et à ses impacts sur l’approvisionnement et les prix), à l’efficacité de la gouvernance dans ses multiples dimensions aux menaces d’expansion de l’extrémisme violent.

La matrice de théorie de changement ci-dessous présente de façon plus détaillée : les niveaux et dimensions des changements escomptés, les facteurs d’accélération de transformation et les principales hypothèses :



Matrice de la théorie de changement du CCDD 2023-2026



## 2.3. RÉSULTATS DU CADRE DE COOPÉRATION ET PARTENARIATS

Les résultats du CCDD centrés autour de trois priorités stratégiques et 5 effets susmentionnés sont les suivants :

### Effet 1

D'ici 2026, les populations vivant au Togo, particulièrement les plus vulnérables, participent à l'économie et bénéficient des fruits d'une croissance inclusive, résiliente et créatrice d'emplois décents

En 2026, la réalisation de l'effet 1 se matérialisera par des effets multiplicateurs de la croissance inclusive sur le relèvement des capacités de l'économie nationale pour plus de création d'emplois décents, des capacités de résilience économique du pays face aux chocs/crises, l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques, l'accélération du processus de diversification de l'économie, le développement du secteur privé avec un accent particulier sur l'agriculture, une meilleure inclusion financière pour développer les PMI/PME et plus largement la modernisation du pays, conformément aux objectifs stratégiques de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025.

### Théorie du changement

#### ODD ciblés



#### Feuille de route gouvernementale 2020-2025

Axe 2, Ambition IV : Faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois

Axe 3, Ambition VIII : Renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs

Axe 3, Ambition IX : Solidifier les structures de l'Etat et stabiliser ses comptes publics

#### Agenda 2063 UA

Aspiration 1) Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable



## Conditions

- Une politique de promotion et de facilitation des investissements encourageant la création d'entreprises
- Une politique de promotion d'emploi décent, en particulier au profit des groupes vulnérables
- Le financement des secteurs porteurs
- Des mesures en place pour faire face aux risques sociopolitiques, sécuritaires (y compris le débordement de la crise du Sahel) et environnementaux.

## Contribution des Nations Unies

### *La contribution du SNU permettra :*

- Le renforcement des capacités d'organisation, de planification, d'innovation, de digitalisation et de suivi des effets des politiques publiques, aussi bien au niveau des structures publiques que celles du secteur privé, afin de créer les meilleures conditions pour une croissance plus diversifiée et inclusive ;
- Le développement des chaînes de valeur, notamment dans le domaine de l'agro-alimentaire et de la promotion d'un tissu industriel à forte valeur ajoutée à travers le renforcement des PMI/PME, le développement des mécanismes financiers incitatifs et les appuis-conseils adaptés aux profils professionnels des entreprises visées ;
- L'amélioration de l'offre de formation technique et professionnelle, surtout pour les plus vulnérables ;
- Le développement des activités génératrices de revenus et la création d'emplois décents et durables surtout pour les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec handicap dans les villes et les zones rurales ;
- La formulation de certaines politiques sectorielles prenant en compte les exigences structurelles d'une croissance économique inclusive et durable.

## Partenariats :

Pour y parvenir le SNU renforcera la collaboration avec les institutions et structures gouvernementales de niveau central et décentralisé en charge des questions relatives à croissance inclusive et créatrice d'emplois décents (y compris l'agriculture). Le SNU fera également des entités du secteur privé, notamment les entreprises, organisations patronales et leurs associations membres, des interlocuteurs privés dans les dialogues multi acteurs et dans la collaboration avec le gouvernement. Le SNU associera plus significativement les centres de recherche et les universités publiques et privées dans l'accompagnement de l'Etat en matière d'études et analyses, notamment sur les secteurs porteurs, de prospective et de génération de données économiques. Le SNU impliquera les organisations de la société civile actives sur les questions de croissance inclusive et d'emploi décent dans la collaboration avec le gouvernement. Les organisations syndicales seront des partenaires privilégiés en matière de promotion du dialogue social nécessaire à la création d'un environnement apaisé favorable aux investissements. Au niveau rural, le SNU travaillera avec les organisations à base communautaire (OBC), surtout les organisations paysannes, les coopératives agricoles, les associations d'épargne et de crédit à participer aux initiatives visant la promotion de la finance inclusive et de l'emploi décent au niveau local. Les dialogues et interactions avec les PTF actifs sur la thématique comme le FMI, la BM, la BAD et certains bilatéraux permettra de favoriser les synergies, la mise à l'échelle et la durabilité des initiatives.

### *Principales entités cibles*

- Structures publiques et du secteur privé ;
- Jeunes, femmes et des personnes handicapée en termes de croissance inclusive et travail décent ;
- Entreprises du secteur privé en termes de développement du secteur ;
- Organisations syndicales et patronales (et autres acteurs du dialogue social) ;
- Centres de formation technique et professionnelle ;
- Petits producteurs (femmes et hommes) et exploitants familiaux ;
- Structures publiques en charge de la certification des produits locaux ;

## Effet 2

D'ici 2026, les institutions et les communautés gèrent durablement les ressources naturelles et sont plus résilientes aux effets néfastes du changement climatique et aux risques de catastrophes

En 2026, la réalisation de l'effet 2 se matérialisera par des capacités renforcées de tous les acteurs publics et privés dans la gestion durable des ressources naturelles et la protection des écosystèmes terrestres et marins. Le renforcement des capacités de résilience des institutions et communautés permettra d'apporter des changements significatifs dans la prévention et la gestion des catastrophes naturelles ainsi que dans les pratiques agricoles, les modes de production et de consommation pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique.

### Théorie du changement

#### ODD ciblés

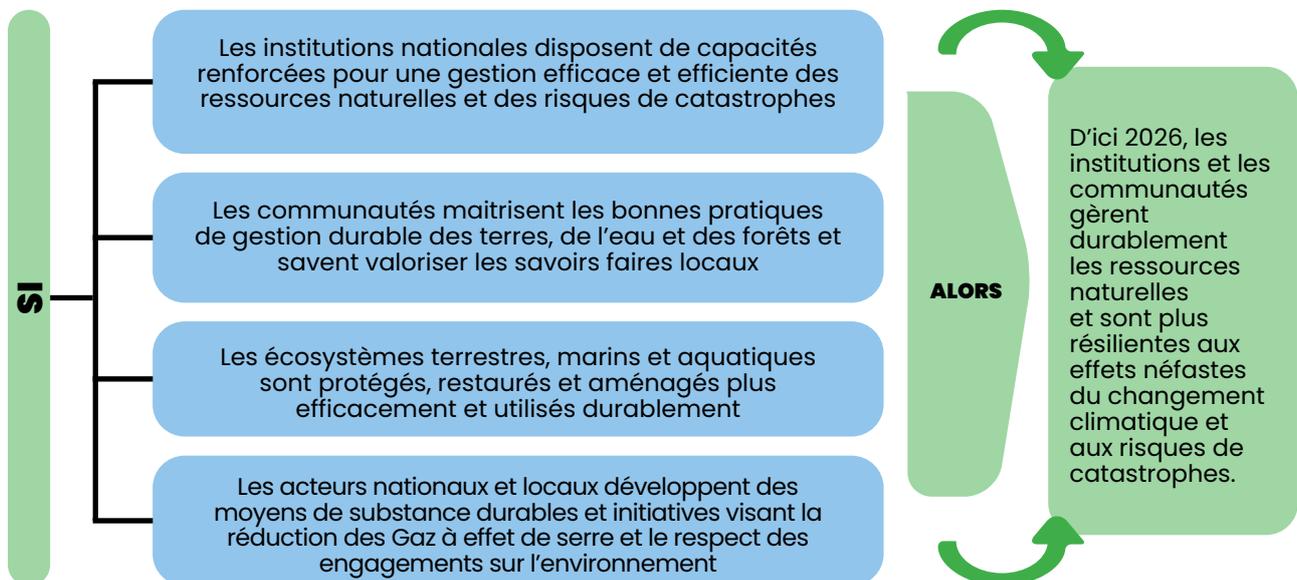


#### Feuille de route gouvernementale 2020–2025

Axe 3, Ambition X : Mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays

#### Agenda 2063 UA

Aspiration 1) Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable



#### Conditions

- Fin des pratiques agro-pastorales peu respectueuses des exigences du développement durable;
- Maîtrise de l'érosion marine, des faiblesses du système de protection des écosystèmes (terrestres et marins);

- Existence de renforcement des capacités de résilience des institutions et des communautés face aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique.

#### Contributions des Nations Unies

Les Nations Unies contribueront au renforcement des capacités de gestion durable des ressources naturelles des institutions et des communautés porteuses d'effets multiplicateurs sur la résilience

des individus, des communautés, des collectivités locales et des institutions nationales face aux effets négatifs du changement climatique et aux risques de catastrophes. L'accent sera mis sur :

- Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques à plusieurs niveaux permettant d'améliorer l'efficacité et l'efficience du système national de gestion des ressources naturelles;
- La maîtrise des bonnes pratiques agricoles durables et de gestion durable de l'eau et de la forêt par les communautés de base ;
- Le renforcement des capacités nationales et locales dans la préparation et la gestion des situations d'urgence en rapport avec les catastrophes naturelles et la réduction des risques futures pouvant affecter la durabilité du développement à travers l'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe ainsi que la stratégie de relèvement post-catastrophe;
- Plus de protection, restauration et de gestion durable des écosystèmes terrestres et marins.

#### **Partenariats :**

La réalisation de cet effet implique une coordination dynamique et innovante avec les institutions étatiques dont les ministères et les services centraux et décentralisés en charge de la sécurité et de la protection civile (surtout à travers l'ANPC), de l'Environnement et des Ressources Forestières (notamment l'ANGE), de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, du développement Rural, des voies de désertes agricoles, de la protection de la mer et des ressources côtières...

Un engagement renforcé avec les réseaux d'organisations de la société civile travaillant sur les questions environnementales et de

changement climatique permettra de renforcer le plaidoyer et l'implication surtout au niveau méso et micro sur ces questions. Le Mouvement de la Croix-Rouge à travers son large réseau et les OSC humanitaires resteront des partenaires clés dans la prévention et la gestion des catastrophes à travers les plateformes humanitaires interagences. Les organisations paysannes, les coopératives agricoles seront mobilisées pour des actions concrètes de gestion durable des ressources au niveau local et de protection de l'environnement.

Avec les entreprises du secteur privé et les organisations patronales, (CNP-Togo, CCIT, AGET) le SNU travaillera à l'intégration de la question environnementale dans le développement du secteur privé à travers la responsabilité sociétale des entreprises.

Avec les PTF, l'Equipe Pays des Nations Unies explorera les engagements communs et les financements verts accessibles pour le Togo comme des opportunités de partenariat stratégique.

#### **Principales entités cibles**

- Institutions nationales (ministères sectoriels, structures de recherches, organisations de base, etc.) en charge des ressources naturelles et des risques de catastrophes
- Ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs
- Communautés et ménages maîtrisant les bonnes pratiques agricoles durables et de Gestion Durable des Terres
- Organisations de producteurs accompagnées dans le développement des chaînes de valeurs des produits forestiers non ligneux.

### Effet 3

D'ici 2026, les populations vivant au Togo, en particulier les plus vulnérables ont un meilleur accès aux services sociaux de base de qualité et à une protection sociale plus inclusive.

En 2026, la réalisation de l'effet 3 se traduira par une amélioration de l'accès aux services sociaux de base, une trajectoire ascendante de l'effectivité du système inclusif de protection sociale, un accès universel à une éducation de qualité surtout pour les groupes les plus vulnérables, aux droits de l'enfance et des femmes plus respectés et améliorés ainsi qu'à une meilleure protection des personnes les plus vulnérables contre toutes les formes d'exploitation économique des enfants et des violences basées sur le genre.

#### Théorie du changement

##### ODD ciblés



##### Feuille de route gouvernementale 2020-2025

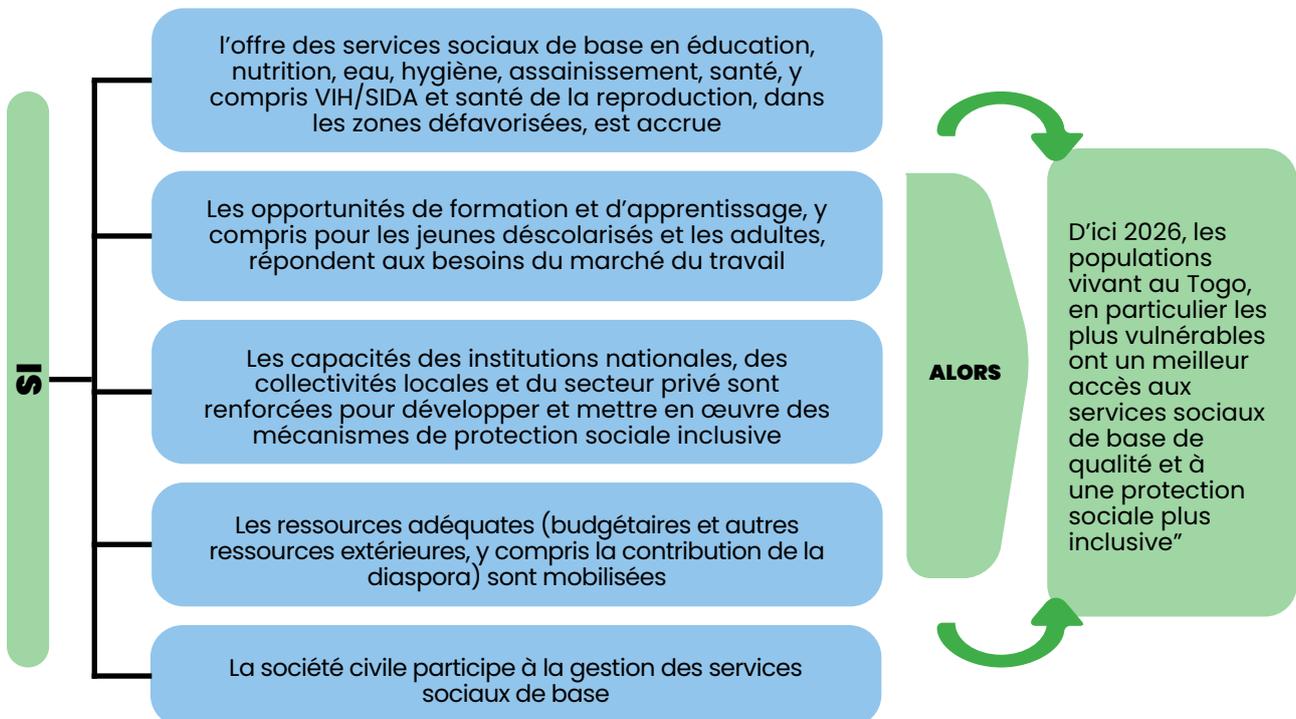
Axe 1, Ambition 2 : Offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous

Axe 1, Ambition 1 : Offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail

##### Agenda 2063 UA

Aspiration 1) Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable

Aspiration 6) Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants.



## Conditions

- Engagement des partenaires nationaux et internationaux dans le financement des programmes prioritaires,
- Prévention et réponses aux crises sanitaires à forts impacts sur les secteurs sociaux,
- Accélération des programmes sectoriels
- Systématisation du ciblage des groupes vulnérables
- Amélioration du système d'évaluation des politiques publiques.

## Contributions du SNU

Pour la réalisation de cet effet, le SNU contribuera à :

- Renforcer des capacités du système éducatif en vue de créer les meilleures conditions pour un accès universel à une éducation de qualité, en particulier pour les enfants issus des ménages les plus vulnérables ;
- Améliorer l'accès des groupes vulnérables, et plus particulièrement les femmes, les enfants, les migrants et les personnes vivant avec un handicap, aux services sociaux de base de qualité y compris la santé de la reproduction, et le VIH/Sida ;
- Renforcer le suivi des Droits des enfants et des adolescentes en respectant les engagements pris par le pays ;
- Renforcer le plaidoyer pour un système d'allocation des ressources efficace à la hauteur des défis critiques à relever pour les programmes destinés aux enfants et aux jeunes ;
- Apporter des réponses humanitaires aux populations les plus touchées par l'insécurité alimentaire, y compris les réfugiés ;
- Soutenir les efforts du pays pour certains investissements ciblés concernant les infrastructures sanitaires, d'éducation et d'eau potable dans les zones géographiques accusant plus de déficit ;
- Améliorer le statut nutritionnel des populations vulnérables à travers des actions de prévention et d'accès à une alimentation saine ;
- Renforcer l'approche Nexus dans les zones affectées par certaines crises particulières, en combinant les actions humanitaires, de développement et de paix ;
- Accompagner la mise en œuvre d'un système de protection sociale inclusif en renforçant les capacités organisationnelles et opérationnelles des institutions en charge de la sécurité sociale et des filets sociaux ;

- Renforcer les capacités des institutions et des communautés en matière de prévention et de protection des populations vulnérables et celles qui sont affectées par toutes les formes de violences surtout les femmes et les filles.

## Partenariats :

Afin de permettre l'accès équitable aux services sociaux de base de qualité et à une protection sociale plus inclusive, le SNU améliorera sa stratégie d'intervention, avec le gouvernement et les autres acteurs, le plus grand nombre de personnes, y compris les personnes pouvant être laissées de côté. A ce titre, les agences du SNU travailleront étroitement avec les ministères sectoriels, les organes déconcentrés et décentralisés et les populations à la base pour accompagner le déploiement des services sociaux et de protection sociale pertinents, en s'assurant d'un maillage géographique basé sur les zones de priorités et de convergence et en veillant à leur fonctionnalité et leur durabilité.

La forte présence des OSC au sein des communautés et leur encrage au niveau local fait d'elles des forces mobilisatrices importantes dans l'appui des Nations Unies aux actions gouvernementales. Avec le secteur privé, il s'agira de travailler avec le gouvernement pour des mesures incitatives à leur contribution dans des actions prioritaires dans les secteurs de l'éducation, de la santé, l'eau, l'assainissement et l'élargissement de la couverture de protection sociale. Les plateformes de coordination avec les PTF permettront de renforcer la complémentarité et la synergie dans les interventions dans les services sociaux.

## Principales entités cibles

- Institutions publiques et privées en charge de la santé, éducation, protection sociale
- Collectivités locales, OSC, OBC
- Nouveaux nés et enfants
- Adolescent(e)s et jeunes filles et garçons (15-24 ans) en milieu rural et urbain
- Enseignants/Professionnels de l'éducation (préscolaire, primaires, secondaire et université)
- Professionnels de santé
- Personnes vivant avec le VIH/SIDA
- Personnes vivant avec handicap

## Effet 4

D'ici 2026, les populations vivant au Togo, surtout les plus vulnérables jouissent de leurs droits et accèdent à des services publics équitables et de qualité à tous les échelons géographiques

En 2026, la réalisation de l'effet 4 se matérialisera d'une part par l'amélioration de la connaissance et de la jouissance des droits (civiques, économiques, sociaux, etc.) par les populations surtout pour les plus vulnérables et, d'autre part par une amélioration de la confiance des populations en la capacité des institutions nationales et locales à garantir l'Etat de droit, l'efficacité du système judiciaire, l'accès aux services publics et la participation dans les processus de gouvernance et de développement.

### Théorie du changement

#### ODD ciblés



#### Feuille de route gouvernementale 2020-2025

Axe 1, Ambition I : Offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous

Axe 1, Ambition II : Offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail

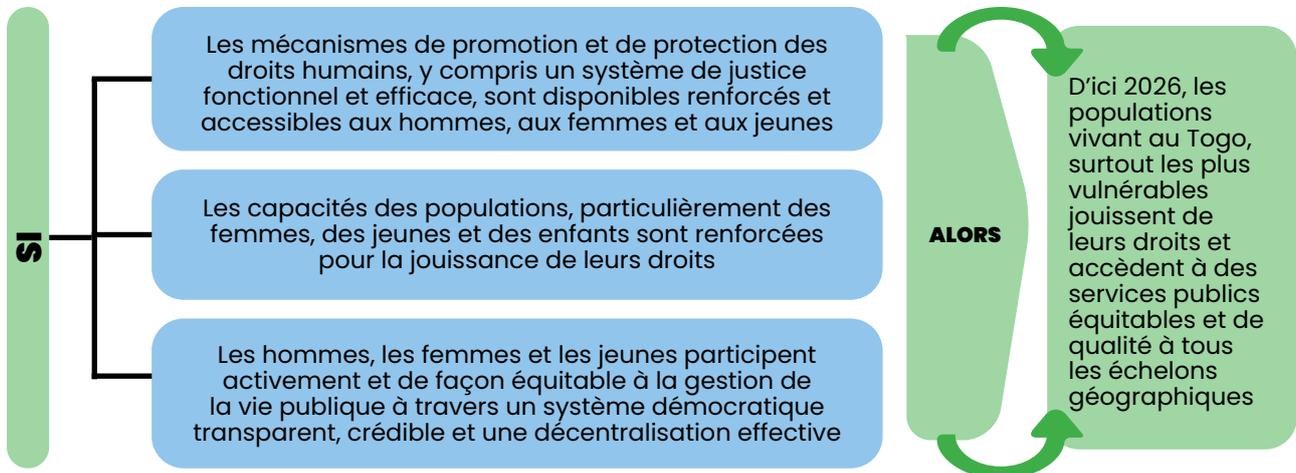
Axe 1, Ambition III : Assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous

Axe 3, Ambition IX : Solidifier les structures de l'Etat et stabiliser ses comptes publics

#### Agenda 2063 UA

Aspiration 3) Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'Etat de droit

Aspiration 4) Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité.



## Conditions

Développer des mesures pour faire face aux risques du sentiment d'injustice liées aux :

- insuffisances du système judiciaire,
- défis des institutions garantes du respect de l'Etat de droit,
- difficultés d'accès à la justice pour les groupes vulnérables,
- disparités de développement entre les régions et aux discriminations de tout genre.

## Contributions des Nations Unies

Les actions du SNU sur la période 2023-2026 permettront de renforcer les capacités des personnes, surtout les plus vulnérables en matière de droits fondamentaux et de lutte contre la discrimination et les violences basées sur le genre, ainsi que de renforcer des capacités des institutions pour une meilleure participation des femmes et des jeunes dans tous les processus de gouvernance, de promotion de la cohésion sociale et la consolidation de la paix.

Le SNU mettra l'accent sur les actions qui sont de nature à :

- Améliorer la connaissance et l'exercice effectif des droits (civiques, économiques, sociaux et culturels.) des populations surtout les plus vulnérables à tous les niveaux et dans toutes les sphères dans un environnement d'Etat de droit renforcé ;
- Renforcer la participation des femmes et des jeunes dans la gestion des affaires publiques ;
- Promouvoir les mécanismes participatifs à tous les niveaux aux processus de planification, de programmation et de suivi des politiques publiques et de mise en œuvre des programmes locaux de développement portés par les collectivités locales ;

- Renforcer les capacités des institutions et collectivités locales à créer les conditions de l'accès des populations surtout les plus vulnérables aux services publics à tous les niveaux géographiques.

## Partenariats :

Afin de permettre aux détenteurs de droits de les exercer effectivement et de permettre une plus grande participation des femmes et de jeunes dans les espaces de prise de décision, les Nations Unies s'engagent à renforcer le partenariat avec les organisations des détenteurs de droits notamment celles des personnes laisser pour compte et des entités qui promeuvent les droits des personnes vulnérables. Avec les OSC actives sur les questions relatives aux droits humains, à l'égalité du genre (les organisations de femmes et leurs fédérations), l'inclusion (par exemple la FETAPH) et la jeunesse (CNJ et les associations de jeunes), à la protection des enfants, les Nations Unies accompagneront les groupes vulnérables dans l'exercice de leur droit à participer à la gestion de la cité et à contribuer à la qualité de l'action gouvernementale à travers une veille citoyenne.

## Principales entités cibles

- Structures publiques et privées en charge de l'accès à la justice ;
- Enfants, jeunes femmes, femmes, migrants, personnes vivant avec handicap et leurs organisations en termes de protection contre les violences et de participation à la vie publique et la cohésion sociale ;
- Structures communautaires œuvrant pour la promotion des services et des droits humains ;
- Institutions nationales et locales pour le renforcement de la sécurité, paix et résilience des populations.

## Effet 5

D'ici 2026, les institutions nationales et locales contribuent à l'efficacité de la gouvernance plus inclusive, au développement des partenariats et la cohésion sociale en vue de renforcer la sécurité, la paix et la résilience des populations

En 2026, la réalisation de l'effet 5 se traduira par le renforcement de l'Etat de droit, l'efficacité des mécanismes de lutte contre la corruption, l'amélioration de la qualité et l'accès aux services publics à tous les niveaux, le développement de l'approche Nexus favorisant la mise en œuvre d'actions multisectorielles dans certaines zones géographiques à forts impacts sur la réduction de la vulnérabilité socio-économique des populations et la lutte contre l'extrémisme violent. L'amélioration des capacités du système statistique national et l'efficacité du système de financement du développement du pays permettront d'accélérer les mutations structurelles au plan économique et social, génératrices d'effets multiplicateurs sur les progrès des ODD.

### Théorie du changement

#### ODD ciblés



#### Feuille de route gouvernementale 2020-2025

Axe 1, Ambition I : Offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous

Axe 1, Ambition II : Offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail

Axe 1, Ambition III : Assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous

Axe 3, Ambition IX : Solidifier les structures de l'Etat et stabiliser ses comptes publics

#### Agenda 2063 UA

Aspiration 3) Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'Etat de droit

Aspiration 4) Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité.



### Conditions

- Prévenir et faire face aux chocs extérieurs (économique, financier, sanitaire et environnemental),
- Soutenir la consolidation des institutions nationales/locales,
- Renforcer effectivement la lutte contre la corruption,
- Impliquer pleinement les jeunes et les femmes dans le processus de développement, au développement de l'extrémisme violent.

## Contributions des Nations Unies

L'Equipe pays des Nations Unies au Togo s'engage aux côtés du gouvernement à apporter une contribution significative au développement des capacités de plusieurs structures nationales et locales pour améliorer l'efficacité de la gouvernance dans ses multiples dimensions et le développement des partenariats de financement au service du développement durable inclusif affiché clairement par la Feuille de route gouvernementale 2025. Les actions du SNU sur la période 2023-2026 permettront de renforcer les capacités des institutions en charge de la promotion de l'Etat de droit, de la lutte contre la corruption, du renforcement de la sécurité, de la paix, de la mobilisation des partenariats de développement et du développement du système statistique national. Le SNU va s'appuyer sur les 11 principes de gouvernance efficace pour le développement durable tels qu'approuvés par l'ECOSOC afin d'accompagner des institutions publiques compétentes et capables de conduire la nouvelle dynamique déclenchée par la feuille de route 2025.

Le SNU contribuera, à travers ses multiples actions et plaidoyers, à :

- Consolider l'Etat de droit et la redevabilité à travers le renforcement des institutions telles que l'Assemblée nationale, les structures de contrôle des finances publiques, les OSC et autres structures contribuant efficacement à la participation citoyenne dans tous les processus de développement au plan national et local ;
- Améliorer la qualité des services publics à tous les niveaux et appuyer la dynamique de mise en œuvre du processus de décentralisation ;
- Appuyer certaines institutions clés jouant un rôle important dans la lutte contre la corruption et le développement des bonnes pratiques de redevabilité et de transparence dans la gestion des fonds publics et de gouvernance des entreprises du secteur privé ;
- Renforcer les capacités nationales, locales et communautaires pour prévenir, gérer pacifiquement et durablement les conflits inter communautaires et consolider la cohésion contribuant efficacement à la lutte contre l'extrémisme violent ;
- Renforcer les capacités des collectivités locales dans le développement des services de qualité et d'impulsion des économies locales ;
- Appuyer toutes les initiatives de l'Etat, des collectivités locales, du secteur privé et des ONG visant la mobilisation des ressources financières

des plaidoyers pour créer les meilleures conditions de mise en œuvre des priorités de la Feuille de route 2025 et l'atteinte des cibles des ODD ;

- Renforcer le système statistique national afin de disposer de données fiables désagrégées comme outils d'aide à la décision et de suivi des politiques publiques et des ODD.

## Partenariats :

Il s'agira de renforcer l'accompagnement du gouvernement lors des exercices de redevabilité (par exemple le VNR et les dialogues actions) et dans les initiatives stratégiques en lien avec l'Etat de droit et les droits humains. Cela suppose également une collaboration forte avec les ministères sectoriels et les ministères et autres institutions en charge des droits de l'homme (la CNDH), de la Sécurité et de la Protection Civile, des Armées, de la Justice.

Le SNU consolidera des partenariats avec le secteur privé les organisations communautaires à la base, les associations féminines et des jeunes, les leaders d'opinion et communautaires, et les PTF notamment le FMI, la BM, la BAD intervenant dans les domaines de la gouvernance, de la cohésion sociale, de la paix et du développement économique du pays contribuant à l'atteinte des objectifs de la Feuille de Route Gouvernementale 2020-2025 et des principales cibles des ODD.

## Principales entités cibles

- Institutions et acteurs habilités à faire respecter l'Etat de droit, les droits de l'homme et la justice à travers le renforcement de capacités ;
- OSC actives sur les questions d'Etat de droits, des droits humains, y compris genre et équité ;
- Administration publique, collectivités territoriales et services déconcentrés en termes de lutte contre la corruption, enregistrement de naissances, digitalisation des services... ;
- Structures nationales, locales, communautaires impliquées dans la gestion pacifique des conflits, prévention de l'extrémisme violent et la consolidation de la cohésion sociale ;
- Plateformes de jeunes et de femmes renforcées/accompagnées pour la prévention de l'extrémisme violent, la gestion pacifique des conflits, et le renforcement de la cohésion sociale
- Structures nationales et privées en charge des statistiques, suivi et évaluation des politiques et plans nationaux ;
- Plateformes de partenariat regroupant les PTF, OSC et secteur privé ;
- Organes de coordination du CCDD en termes fonctionnalité et redevabilité.

## 2.4. SYNERGIES ENTRE LES EFFETS DU CADRE DE COOPÉRATION

L'Equipe de Pays vise la réalisation de cinq effets interdépendants et liés par des relations causales dégagées d'une part par la théorie générale du changement du CCDD sur la base des analyses causales du CCA. Ainsi, les changements attendus au niveau des cinq effets mettent en exergue les synergies suivantes :

- Dans la priorité stratégique 1 « Promouvoir une croissance plus inclusive génératrice d'emplois décents et renforçant la résilience des populations dans un environnement durable », le renforcement des capacités d'innovation/digitalisation/organisation des entreprises et des acteurs des chaînes de valeur et une formation répondant aux besoins du marché du travail surtout pour les populations les plus vulnérables sont des conditions indispensables pour que la croissance soit inclusive porteuse d'effets sur la réduction de la pauvreté (ODD 1 Cible 1.1), le développement de la viabilité des systèmes de production alimentaire résilients (ODD 2 Cible 2.4), la réduction du chômage des jeunes (ODD 8 Cible 8.6) et la réduction des inégalités (ODD 10 Cible 10.1).
- Dans la priorité stratégique 2 « Accompagner le relèvement du niveau de développement du capital humain, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base de qualité et l'inclusion sociale », une population saine, éduquée et une protection sociale renforcée ( ODD 2 Cible 2.1) sont les piliers du développement du capital humain nécessaires pour l'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre indispensable

à la transformation de l'économie ( ODD 8 Cible 8.2), au développement de la participation citoyenne (ODD 16 Cible 16.7) et à la responsabilisation de tous les acteurs dans la gestion des ressources naturelles (ODD 12 Cible 12.2).

- Dans la priorité stratégique 2 « Consolider la cohésion sociale par la promotion d'une gouvernance plus inclusive, efficace et redevable », le respect des droits humains surtout pour les populations pauvres, l'accès équitable des services publics de qualité, l'amélioration de la gouvernance nationale, locale dans les principaux domaines et la gestion durable des ressources naturelles sont de nature à générer des effets multiplicateurs sur le renforcement de la confiance des populations envers leurs institutions, la consolidation de la cohésion sociale, l'amélioration de la compétitivité de l'économie (ODD 8 Cible 8.1) et la gestion durable des ressources naturelles.

Les cinq effets du CCDD présentent une forte cohérence et synergie avec les résultats stratégiques de la Feuille de route gouvernementale 2025 portant sur l'augmentation de la productivité, le développement des chaînes de valeurs, la promotion d'un hub logistique et de services de référence au niveau régional, le relèvement du développement du capital humain et la gestion durable des ressources naturelles. Ils constituent une contribution significative aux aspirations (surtout 1, 3, 4, 6) de l'agenda 2030 de l'Union Africaine

## 2.5. DURABILITÉ



La durabilité des résultats du CCDD repose sur son alignement sur les priorités de la Feuille de route gouvernementale 2025, les cibles nationales des ODD et sur la mise en œuvre d'une approche participative impliquant toutes les parties prenantes dans la conception, la mise en œuvre et le Suivi-Evaluation des programmes et projets. Elle est fondée aussi sur les théories du changement élaborées permettant au SNU de bien préciser ses engagements à moyen et long terme dans la perspective des objectifs de l'agenda 2030. Elle reposera aussi sur le relèvement de l'appropriation à travers le renforcement des capacités à trois niveaux :

- Le renforcement des capacités des individus, à travers l'amélioration de la connaissance de leurs droits et devoirs pour mieux se défendre et prendre leurs responsabilités dans la participation et la gestion citoyenne des affaires publiques ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles pour des politiques publiques plus efficaces, notamment dans les secteurs ciblés par le CCDD 2023-2026 en vue de l'atteinte des ODD ;
- La prise en compte du principe fédérateur des ODD « Ne laisser personne de côté » comme cadre d'analyse et levier d'action pour cibler les groupes vulnérables dans tous les secteurs retenus par le CCDD 2023-2026 ;

- L'appropriation des résultats du CCDD par tous les acteurs permettant aux différents acteurs d'être mieux avertis pour faire face aux problèmes de développement, de sécurité et de paix grâce aux actions de renforcement des capacités et d'amélioration de leur cadre de vie.

Les réalisations du cadre de coopération ont un important potentiel catalytique et transformationnel. Les activités de renforcement de capacités et du savoir faire des agents publics amélioreront la qualité des services tandis que la pratique de leurs droits par les populations et leur participation à la gestion de la chose publique renforceront la responsabilité et la redevabilité à tous les niveaux.

La formation des jeunes et des femmes et le soutien au développement de leurs activités, le développement des chaînes de valeurs, notamment dans le secteur de l'environnement et la promotion d'une économie verte permettront des transformations économiques majeures.

Les changements de perceptions et de pratiques induits conduiront à des transformations cognitives, institutionnelles et sociétales de nature à impacter de manière durable le bien-être quotidien des populations et l'inclusion des groupes à risque d'être laissés de côté.

## 2.6. CONFIGURATION DE L'ÉQUIPE DE PAYS

Le système des Nations Unies au Togo est actuellement constitué de 8 agences résidentes (FAO, OMS, ONUSIDA, PAM, PNUD, UNFPA, UNICEF, UNREC) et 10 agences non-résidentes parmi lesquelles 5 agences ont un bureau de projet au Togo (OIT, OIM, ONUDI, UNESCO, HCR).

Les avantages comparatifs du SNU au Togo sont multiples. Par sa neutralité et l'efficacité de ses appuis en faveur des groupes de population les plus vulnérables, le respect des droits humains, l'amélioration du niveau de redevabilité dans la gestion des affaires publiques, le développement de la gouvernance locale (collectivités locales et communautés de base), la valeur ajoutée du SNU dans ces domaines est bien reconnue et appréciée par tous les acteurs nationaux et internationaux. Les contributions importantes du SNU à la gestion de la pandémie à la COVID-19 démontrent la capacité d'adaptation du SNU face à des défis émergents.

Pour accompagner le Togo dans la mise en œuvre de son programme de développement, les agences résidentes et non résidentes mobilisent les capacités internes et des expertises externes à l'échelle du

pays, de la région ou au niveau global pour appuyer divers processus stratégiques de contextualisation, de mise en œuvre des ODD, d'élaboration du PND, d'accompagnement de la feuille route 2020-2025, du programme d'urgence pour la résilience dans la région des savanes, mais aussi des interventions opérationnelles dans les domaines de la protection des groupes vulnérables, du droit de l'enfant, de l'amélioration de l'accès aux secteurs sociaux de base, de lutte contre le VIH/Sida et des plaidoyers portant sur le genre, des ODD et les droits humains.

Pour la mise en œuvre du présent cadre de coopération, l'équipe de pays sera renforcée avec l'ouverture d'un bureau de projet du FIDA, l'accroissement des capacités dans le pays des équipes de l'OIT, de l'ONUDI et de l'UNESCO, l'implication de ONUHABITAT pour la prise en compte des défis liés au développement des villes. Quoique le HCR fermera au premier trimestre 2023 son bureau au Togo en raison de la fin du statut de réfugiés ivoiriens, l'organisation continuera de suivre, à partir de son bureau régional, la question des déplacements forcés des populations étrangères de la sous-région vers le Togo.

**Tableau 3: Modèle opérationnel des agence**

	Ancien CCDD			➔	Nouveau CCDD		
	Représentation pays	Bureau de liaison Bureau de projet	Bureau régional Siège		Représentation pays	Bureau de liaison Bureau de projet	Bureau régional Siège
FAO							
OMS							
ONUSIDA							
PAM							
PNUD							
UNFPA							
UNICEF							
UNREC							
BIT							
OIM							
ONUDI							
UNESCO							
UNHCR							
FIDA							
CNUCED							
HCDH							
ONU DC							
ONU FEMME							
UNEP							
ONU HABITAT							
UNCDF							

3.

**PLAN DE MISE EN  
ŒUVRE DU CADRE  
DE COOPERATION**



## 3.1. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

Le système des Nations Unies soutiendra la réalisation des résultats du Plan-cadre de coopération grâce à un large éventail de stratégies. Il s'agit en priorité du renforcement de capacités et de l'appui technique à l'ensemble des acteurs (institutions gouvernementales, entités déconcentrées et décentralisées, société civile...) en vue de leur donner les moyens et les outils de l'action pour l'identification et la mise en œuvre des actions appropriées aux besoins de développement et la fourniture d'un service de qualité aux populations. Le SNU va s'appuyer sur les 11 principes de gouvernance efficace pour le développement durable tels qu'approuvés par l'ECOSOC afin d'accompagner des institutions publiques compétentes et capables de conduire la nouvelle dynamique déclenchée par la feuille de route 2025.

Sur les questions stratégiques, le SNU mènera de concert avec les partenaires au développement, un dialogue et un plaidoyer continu avec les autorités et les acteurs nationaux en vue de l'adoption de politiques et stratégies visant à accroître le respect des engagements internationaux du pays et créer les conditions pour des réponses appropriées et durables aux défis de réalisation des ODD. A cet effet, et pour mieux orienter ses actions, l'Equipe de pays procédera tout au long du cycle du CCDD, à une analyse continue du contexte, produira des notes de conseils sur les politiques de développement et soutiendra des activités de recherches visant à une meilleure compréhension des dynamiques et des besoins subséquents, mais aussi l'adaptation et la réorientation des actions déjà initiées en cas de besoin.

Face aux menaces sécuritaires et aux atteintes potentielles à la cohésion des populations, l'approche prévention servira de catalyseur pour une réponse coordonnée autour du nexus humanitaire-développement-paix à travers une présence et un accompagnement en amont des structures et mécanismes de dialogue, mais aussi l'appui aux initiatives de résilience des acteurs. Bâtissant sur les avantages comparatifs des agences, le SNU renforcera la synergie et de la complémentarité dans le cadre de la convergence dans les régions et municipalités prioritaires, y compris la région des savanes. Une approche transfrontalière avec le Ghana, le Bénin et le Burkina Faso permettra d'envisager ensemble les

réponses appropriées aux défis communs. Cette approche sera mise en œuvre aussi bien au niveau stratégique avec des rencontres entre les UNCT des pays concernés, que programmatique par des initiatives conjointes sur des sujets spécifiques (sécurité, débordement de la crise du Sahel, mise en œuvre de la Zone de libre échange commercial en Afrique, développement de la jeunesse...).

Dans la perspective de l'accélération des interventions, des efforts seront déployés en vue de l'amélioration des processus opérationnels afin d'accroître l'efficacité des Nations Unies. Les cadres stratégiques globaux tels que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, les recommandations des organes de traités internationaux et de l'Examen périodique universel... constituent des leviers à actionner pour accélération des ODD, notamment en ce qui concerne les luttes contre les inégalités et le principe de ne laisser personne de côté.

Un accélérateur particulier de la réalisation des ODD sera le soutien à la digitalisation et l'accès aux technologies numériques. A ce titre, l'accompagnement de la digitalisation des services publics est inscrit de façon transversal dans les résultats du cadre de coopération. La modélisation et la mise à l'échelle des solutions innovantes développées dans tous les secteurs permettront de capitaliser les réalisations.

Pour une mise en œuvre effective de toutes ces stratégies, la diversification et le renforcement du partenariat avec les institutions nationales, les universités, le secteur privé, la société civile... constituent un atout. L'Equipe de pays tirera également profit des réseaux et plateformes mondiaux et régionaux pour favoriser le dialogue autour de la coopération au développement. La coopération Sud-Sud et les expériences des pays pourra servir d'inspiration au Togo. A ce titre, les agences, selon leurs mandats spécifiques et leurs connaissances des réseaux d'expertises dans la région, conseilleront utilement le gouvernement sur les bonnes pratiques et les leçons à en tirer et faciliteront les apprentissages à travers des rencontres d'échanges, soit en ligne, soit en préférentiel, soit par le déploiement de personnes ressources.

La mise en œuvre se fera principalement selon la modalité de l'exécution nationale. Les ministères techniques et les structures gouvernementales seront les premiers partenaires de réalisation. Les OSC, les ONG, les agences du SNU et les autres partenaires pourront contribuer à la mise en œuvre. Le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM ainsi que toute agence intéressée opèreront à travers l'Approche Harmonisée de Transfert de Cash (HACT).

En vue d'une meilleure coordination et cohérence, le SNU accordera une attention particulière au développement de programmes et projets conjoints qui permettent d'offrir un service holistique et intégré construit autour de la convergence géographique et/ou thématique. La programmation conjointe favorisera la concentration des interventions des Nations Unies et la complémentarité des actions en tirant profit des avantages comparatifs, préviendra les duplications et maximisera l'efficacité et l'impact. Une zone prioritaire de programmation conjointe demeure la région des savanes en raison de son extrême vulnérabilité (cf CCA), sa priorisation par le gouvernement et des enjeux sécuritaires et transfrontaliers qui, s'ils ne sont pas maîtrisés, pourraient impacter la paix et la quiétude des populations sur l'ensemble du territoire et contrarier les efforts de développement. L'approche de programmation commune sera privilégiée dans la réponse aux catastrophes et servira à démontrer la capacité des organismes des Nations Unies à travailler ensemble, en synergie, pour répondre aux besoins urgents des populations.

Le programme de coopération du SNU au Togo est exécuté au niveau national sous la coordination générale du Ministère en charge de la planification du développement et de la coopération (autorité gouvernementale chargée de la coordination).

Les autorités gouvernementales chargées de la coordination de programmes relevant d'organismes des Nations Unies sont indiquées à l'annexe 1. Les ministères, les organisations non gouvernementales, les organisations non gouvernementales internationales et les organismes des Nations Unies réalisent les activités des programmes. Le cadre de coopération est mis en œuvre moyennant l'établissement d'un ou plusieurs plans de travail conjoints<sup>5</sup> et/ou plans de travail propres à chaque organisme et descriptifs de projets dans lesquels sont décrits les résultats à atteindre et qui, au besoin, valent accord sur l'utilisation des ressources entre les organismes des Nations Unies et les partenaires de réalisation. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires s'en tiennent autant que possible aux documents strictement nécessaires à la réalisation des activités de programme, à savoir le cadre de coopération signé et les plans de travail, conjoints ou non, et descriptifs de projet signés. Cependant, si cela se révèle nécessaire et opportun, on pourra établir d'autres documents relatifs aux projets, en utilisant, entre autres, les passages pertinents du cadre de coopération et des plans de travail, conjoints ou non, et/ou des descriptifs de projet<sup>6</sup>.



5 Conformément aux procédures opérationnelles standard (SOP) publiées par le Groupe des Nations Unies pour le développement à l'intention des pays qui ont adopté l'approche « Unis dans l'action ».

6 Dans le cas du PNUD, l'autorité gouvernementale chargée de la coordination désigne l'organisme national qui sera directement responsable de la participation du Gouvernement à chacun des plans de travail bénéficiant de l'assistance du PNUD. Par « partenaire(s) de réalisation », on entend « agent(s) d'exécution » au sens de l'Accord de base type en matière d'assistance. Lorsque plusieurs partenaires de réalisation sont mentionnés dans un plan de travail, on désignera un partenaire de réalisation principal, qui sera chargé de convoquer tous les partenaires mentionnés, de coordonner leurs activités et d'assurer le suivi global de ces activités (activités de programme et aspects financiers), afin de faire en sorte que les informations voulues soient communiquées et les activités menées de manière cohérente aux fins des résultats définis dans le plan de travail.

## 3.2. MÉCANISME DE GOUVERNANCE DU CADRE DE COOPÉRATION

La coordination et la mise en œuvre conjointe du programme se fera à trois niveaux : le Comité directeur ou comité de pilotage conjoint, le Comité technique conjoint, et les groupes de résultats. Il y aura par ailleurs les organes propres au SNU.

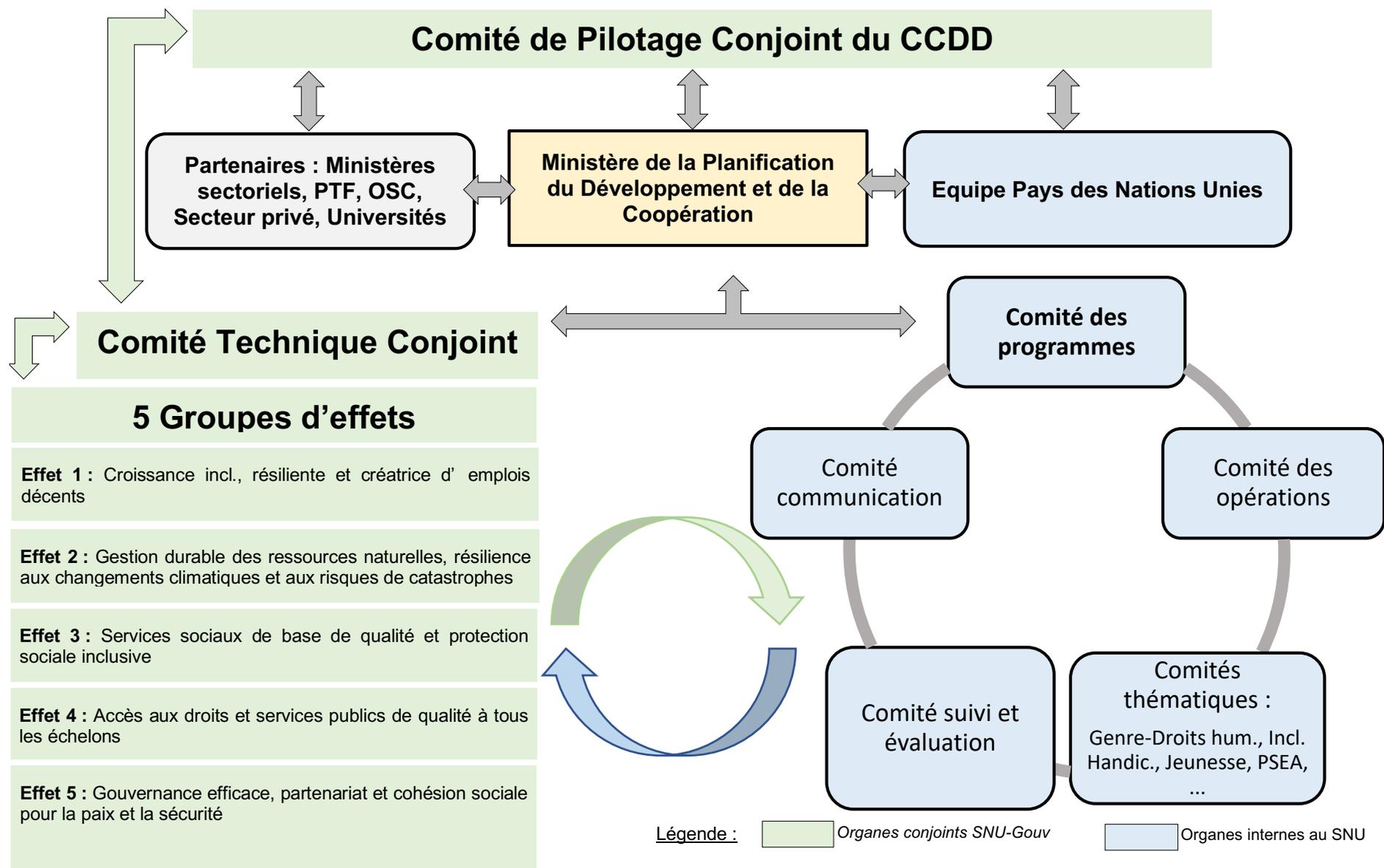
Le Comité directeur ou Comité de pilotage conjoint. La réalisation du cadre de coopération est de la responsabilité mutuelle du Gouvernement du Togo et du SNU. Dans ce cadre, il sera établi un Comité de pilotage conjoint du CCDD. Cet organe est chargé de fournir la direction et l'orientation stratégique à la mise en œuvre des actions identifiées dans le plan-cadre, superviser et évaluer les progrès dans la mise en œuvre, et guide les interventions pour la réalisation des résultats escomptés. Il est coprésidé par le Ministre en charge de la planification du développement et de la coopération et du Coordonnateur Résident du SNU. Le Comité Directeur est composé de Ministres ou hauts responsables de certains ministères clés (Affaires étrangères, Finances, Sécurité, Justice, Administration publique, Décentralisation, Santé, Education, Protection sociale, Agriculture, femme, Jeunesse), des Chefs des agences du SNU, du secteur privé, de la société civile, des PTF. Il se réunit au moins 1 fois l'an. Le Comité de pilotage est soutenu dans sa mission par un Comité technique conjoint.

Le Comité technique conjoint (CTC). Le CTC est un organe coprésidé par le Secrétariat Général du MPDC et la présidence de l'équipe de gestion de programme des Nations Unies. Il est composé des coprésidents des Groupes de Résultats, de

représentants du ministère des Affaires étrangères et de quelques Ministères clés, du président du groupe de suivi et évaluation et du chef du bureau du Coordonnateur résident. Le CTC est chargé de préparer la documentation pour les réunions du Comité de pilotage. Le CTC s'appuiera sur les différents groupes de résultats.

Les groupes de résultats. Cinq groupes de résultats seront constitués autour des 5 effets escomptés du cadre de coopération. Chaque groupe sera responsable de la réalisation des résultats attendus. Les groupes sont co-présidés par le chef de l'agence dont le mandat est le plus lié à la réalisation et un responsable de l'administration sectorielle gouvernementale la plus pertinente par rapport à la réalisation. La composition d'un groupe de résultats est définie par sa pertinence par rapport à la réalisation et convenue conjointement avec le Gouvernement. Chaque groupe de résultats élaborera son plan d'action pluriannuel et développera des plans de travail conjoints pour la mise en œuvre coordonnée du CCDD. Le groupe assurera le suivi continu de la mise en œuvre. Il produira, à travers UNINFO, les données périodiques sur les progrès vers la réalisation des résultats attendus qui feront l'objet de présentation au Comité de pilotage conjoint.

Le SNU pourra soutenir les mécanismes de suivi et coordination nationaux, dans le respect de la Déclaration de Paris.



### 3.3. STRUCTURE DE GESTION DU CADRE DE COOPÉRATION AU SEIN DES NATIONS UNIES

**L'équipe de pays des Nations Unies.** L'équipe de pays (EdP) est constituée des Chefs des agences, fonds et programmes du SNU opérant au Togo, du Chef du Département pour la Sauvegarde et la Sécurité des Nations Unies et du Chef du bureau du Coordonnateur résident. Il est présidé par le Coordonnateur résident qui exerce cette fonction dans le « Cadre de gestion et de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement » (MAF). Le Coordonnateur Résident est appuyé dans ses fonctions par son bureau. L'EdP se réunit au moins une fois par mois et aussi souvent que possible comme souhaité par le Coordonnateur résident et/ou à la demande des chefs d'agences. Les rencontres sont organisées de façon hybride afin de permettre la participation des entités non présentes au Togo. L'EdP prend des décisions collectives relatives à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération, y compris la programmation conjointe, la mobilisation et l'allocation des ressources, la réponse collective aux enjeux émergents, et les problèmes opérationnels. L'EdP fournit des orientations générales sur le CCDD et en supervise la mise en œuvre, y compris à travers des décisions nécessaires au bon fonctionnement des organes de coordination internes. Le bureau du Coordonnateur résident aidera au bon fonctionnement de ces groupes.

**Le Comité de gestion des programmes (PMT).** Le PMT regroupe les premiers responsables des programmes au sein des agences du SNU, y compris les co-leads des groupes de résultats. Il est présidé par un Chef d'agence. Le PMT a pour mandat de conduire l'exécution du CCDD en mettant en œuvre les orientations générales de l'EdP sur la programmation, y compris la planification, la gestion opérationnelle, la mise en œuvre, le suivi, les rapports, l'évaluation, le partage des connaissances. Le PMT identifie et met en œuvre les actions stratégiques et programmatiques visant à améliorer l'efficacité des programmes et renforcer la complémentarité des interventions. A ce titre, le PMT est chargé de la définition des critères de convergence pour une meilleure concentration des interventions du SNU et du développement de programmes conjoints catalytiques en fonction des réalisations attendus des groupes de résultats. Le PMT identifiera les problèmes émergents liés à la mise en œuvre du CCDD qui seront portés à

l'attention de l'EdP pour des orientations politiques. L'équipe de gestion des programmes est présidée par un chef d'agence.

Le Président du PMT sera l'interface du SNU au sein du Comité Technique conjoint. Il travaillera étroitement avec le Chef du Bureau du Coordonnateur Résident pour la mise en œuvre des orientations globales en matière de planification et programmation conjointe.

Le PMT veillera, en lien avec le comité de suivi et évaluation, à la disponibilité des données de réalisation du CCDD sur la plateforme UN INFO et à la production, la dissémination et la diffusion de divers rapports dont le rapport annuel. Le PMT explorera avec le comité des opérations les moyens d'intégrer les thématiques transversales dans la stratégie des activités opérationnelles pour un plus grand impact. Le PMT travaillera avec le Comité de communication et plaidoyer à la dissémination des réalisations et bonnes pratiques du SNU au Togo auprès du public.

**Le Comité de suivi et évaluation (CSE).** Le CSE est composé des responsables du suivi et évaluation des agences et est présidé par un Chef d'agence. Le Comité fournit un appui technique aux groupes de résultats dans l'élaboration des plans de travail conjoints, la conduite des revues, l'élaboration des rapports périodiques, l'actualisation de l'analyse commune de pays, le développement des cadres de rapportage sur les résultats, l'évaluation finale du CCDD. Le CSE fera le suivi des progrès pour toutes les réalisations du CCDD en se basant sur les indicateurs attachés à ces réalisations et les données nationales autant que possible. Il veillera également à la mise en œuvre des synergies identifiées entre les 5 groupes de résultats pour un impact optimal des différentes réalisations du Plan-cadre. Le CSE bénéficie du soutien du bureau du Coordonnateur résident et de l'équipe de gestion de programme. Le CSE pourra, au besoin, interagir avec l'INSEED et les instances officielles chargées du suivi des politiques et stratégies nationales.

**Le Comité de communication et plaidoyer (CCP).** Composé des chargés de communication des agences du SNU, le CCP ou UNCG est responsable de l'élaboration de la stratégie de communication de l'EdP et d'assurer la visibilité du SNU, en particulier de ses interventions et de sa coopération avec le Gouvernement et les autres parties

prenantes. A ce titre, le groupe assure la diffusion des résultats réalisés, le partage des bonnes pratiques et expériences réussies pour favoriser leur mise à l'échelle, le plaidoyer pour améliorer la participation et l'inclusion des groupes vulnérables, particulièrement les enfants, les adolescents, les jeunes, les femmes, les personnes vivant avec handicap... afin de réduire les disparités et les inégalités et ne laisser personne de côté.

**Le Comité de gestion des opérations (OMT).** Le Comité des gestions des opérations est présidé par un chef d'agence et regroupe les responsables et chargés des opérations des agences, fonds et programmes. Il assure la mise en œuvre de l'Agenda pour l'Efficacité du SNU à travers l'élaboration et la réalisation de la stratégie conjointe des opérations visant l'harmonisation et la simplification des procédures opérationnelles pour apporter un appui efficace à l'exécution du programme tout en réalisant des gains et économies d'échelle sur les coûts des opérations. L'OMT travaille à opérationnalisation du principe de la reconnaissance mutuelles des procédures, la promotion des bureaux conjoints et des centres de services communs. L'OMT doit inscrire au cœur de ses actions les services à haut impact tels que le genre, la protection de l'environnement, l'inclusion

du handicap... Les actions de l'équipe de gestion des opérations sont guidées par la Stratégie relative aux activités opérationnelles.

Des Groupes de Travail Thématiques (GTT) seront mis en place afin d'assurer la cohérence des actions axés sur les thèmes stratégiques transversaux rassemblant plusieurs groupes de résultats, comme le Genre et les droits humains, la jeunesse, l'inclusion du handicap, la prévention des abus et exploitations sexuelles, les questions humanitaires... Ces groupes internes au SNU seront chargés d'élaborer et conduire des plans d'action conjoints basés sur les stratégies globales en vue d'une action cohérente du SNU dans ces domaines transversaux et nourrir les interventions avec la partie nationale dans le cadre des groupes de résultats.

Afin de permettre la participation des agences non-résidentes dans les groupes internes au SNU et leur faire bénéficier au mieux de leurs expertises et de leurs avantages comparatifs, les réunions des comités et groupes seront organisées en format hybride à travers les plateformes de réunion en ligne préconisées à l'intérieur du système.



## 3.4. MOBILISATION DE RESSOURCES

L'évaluation financière du cadre de coopération se fera à partir de l'estimation budgétaire des réalisations prévues. A partir des expériences précédentes des agences du SNU, de leurs capacités disponibles et des expertises à mobiliser, et au regard des interventions envisagées et des résultats escomptés, déterminera les ressources à mobiliser pour le cycle du cadre de coopération. Cette estimation portera sur les appuis techniques, l'assistance en fournitures, matériels et équipements, les fonds visant le financement des activités de sensibilisation, des travaux de recherche et des études, des services de consultant, d'aide à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de programmes, d'activités de formation et d'effectifs.

Le financement du CCDD sera assuré par des ressources internes et externes. Pour les ressources externes, l'EdP mettra rapidement en place une stratégie commune et unique de mobilisation de ressources complétée d'un plan d'action pluriannuel permettant de visualiser les besoins et les financements potentiels afin de mieux ajuster les objectifs des différents programmes selon les capacités financières effectives. Plusieurs approches seront développées pour la mobilisation des ressources, dont le recours aux ressources des hub régionaux, les fonds volontaires et des fonds thématiques transversaux (fonds verts, fonds spécialisés sur certaines thématiques urgentes dans le domaine de l'éducation, la santé, du VIH/Sida, le trafic illicite d'espèces sauvages protégées et ressources naturelles, de l'eau et de la lutte contre la désertification...), la cocréation avec les bailleurs traditionnels dont les ambassades et les services de coopération bilatéraux et multilatéraux, la mobilisation des partenaires non traditionnels dont le secteur privé, la diaspora (dont la contribution aux efforts de développement du pays est considérable, bien au-delà de l'APD et des IDE, mais dont les ressources sont insuffisamment dirigés vers des projets productifs)" et continuer avec "mobilisation des ressources locales, la mobilisation des ressources locales.

La multiplication des initiatives visant la promotion de la finance inclusive, de même que la promotion de la coopération sud-sud permettra de développer et accroître des capacités complémentaires en la matière. A cet effet, une cartographie des options et possibilités de financement au niveau global et local doit être menée. Afin d'éviter la

compétition entre les agences, l'EdP privilégie le développement d'initiatives conjointes fondées sur la complémentarité. La mobilisation des ressources nécessite également l'amélioration de la communication du SNU. Également, la stratégie de mobilisation des ressources mettra un accent particulier sur les partenariats stratégiques et prendra en compte :

- Le renforcement de la synergie et la cohérence interne dans les engagements du SNU avec les autres acteurs, y compris le secteur privé et les OSC ;
- L'identification des partenariats stratégiques et des opportunités multi acteurs y compris avec la diaspora pour le plaidoyer, le financement du développement et des programmes innovants ;
- Le renforcement des plateformes des PTF pour les analyses et décisions concertées sur les plaidoyers et les investissements en faveur de l'agenda 2030 ;
- Le renforcement du dialogue avec le Gouvernement sur le financement du CCDD et des ODD.

Au-delà de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du CCDD, le SNU appuiera la mobilisation des financements pour la réalisation des ODD. A ce titre, l'EdP continuera son appui étroit au gouvernement pour la mise en place d'un Cadre National pour le financement intégré. La mise en place de ce cadre permettra de réguler le financement public et mobiliser des ressources publiques prometteuses, y compris la fiscalité verte, attirer les finances privées notamment de la diaspora et les fonds innovants, améliorer l'accès et l'utilisation de l'Aide publique au développement tout en structurant davantage les politiques, les processus de planification et de financement, ainsi que la collaboration avec les partenaires.

Les organismes des Nations Unies accompagnent le gouvernement et les autres acteurs de développement notamment les OSC et les entités du secteur privé à la définition et à la réalisation des activités visées par le Plan-cadre de coopération. Cet appui peut prendre la forme d'un appui technique, de fournitures, marchandises et matériel, de services d'achat, de transport, de fonds visant à financer des initiatives de transformations sociétales ou institutionnelles, des travaux de

recherche et des études, de services de consultant, d'un appui à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de programmes, d'activités de formation et d'effectifs. Une partie de cet appui peut être apportée aux organisations non gouvernementales (et organisations de la société civile) partenaire de la mise en œuvre du CCDD.

L'appui apporté peut consister en un accès aux systèmes d'information mondiaux gérés par les organismes des Nations Unies, au réseau et aux systèmes d'information spécialisés des bureaux de pays, y compris aux listes de consultants et de prestataires de services en matière de développement, ainsi que dans le bénéfice de l'appui fourni par le réseau des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. Les organismes des Nations Unies affectent du personnel et des consultants à l'élaboration du programme, à l'appui au programme, à l'assistance technique et aux activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des conclusions des examens annuels et des progrès accomplis dans la réalisation du programme, les fonds versés par les organismes des Nations Unies le sont par année civile et conformément aux dispositions du Plan-cadre de coopération. Ces budgets sont examinés et détaillés dans les plans de travail et les descriptifs de projet. D'un commun accord entre le Gouvernement et les entités du système des Nations Unies pour le développement, les fonds que les donateurs de ces entités n'auront pas réservés à des fins particulières pourront être réaffectés à d'autres activités de programme d'une utilité comparable.

## 3.5. DÉRIVATION DES INSTRUMENTS DE PROGRAMME PAYS DES AGENCES DU CCDD



Sur la base des priorités identifiées et des résultats planifiés dans le présent plan cadre, les agences, fonds et programmes veilleront à aligner leurs réalisations sur les effets du CCDD. Ainsi, les agences qui développent des documents de programme pays (PNUD, UNFPA et UNICEF) devront, à l'occasion de l'élaboration de leurs documents de programme, copier in extenso les effets du CCDD auxquels ils contribuent et se les approprier comme effets du programme pays.

Les entités qui le souhaitent, peuvent rajouter d'autres effets qui concernent des activités non prioritaires par le CCDD. Considérant cependant que le CCDD est l'offre commune des Nations Unies pour répondre aux priorités nationales, cette dernière option est peu souhaitée afin de permettre un rapportage complet sur l'ensemble des contributions du SNU à la réponse aux défis de développement à travers l'instrument de planification commun. Cette obligation de dérivation n'est pas spécifique à ces trois agences. Conformément au Cadre de gestion et de responsabilité des Nations Unies, toutes les interventions des agences, fonds et programmes doivent être alignées sur le CCDD.

## 3.6. PLANS DE TRAVAIL CONJOINTS



La mise en œuvre du Plan Cadre se fera à travers un plan de travail conjoint couvrant la période du CCDD. Ce plan précise les interventions des agences qui contribuent à la réalisation des résultats escomptés. Au début de chaque année, le plan pluri annuel sera décliné en plan annuel pour tenir compte de l'évolution du contexte. L'exercice de planification se fera avec la partie nationale à travers les groupes de résultats.

Pour la première année de mise en œuvre (2023), et considérant que le PNUD, UNFPA et UNICEF n'ont pas encore finalisé leurs documents de programmes pays, un plan de travail intérimaire guidera l'exécution du CCDD.

Sur la base du plan de travail conjoint, les agences établissent éventuellement des plans de travail spécifiques de projets dans lesquels sont décrits les résultats à atteindre. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires s'en tiennent autant que possible aux documents strictement nécessaires à la réalisation des activités de programme, à savoir le Plan cadre de coopération signé et les plans de travail conjoints. Cependant, si cela se révèle nécessaire et opportun, il sera possible d'établir d'autres documents relatifs aux projets, en utilisant, entre autres, les passages pertinents du Plan-cadre de coopération et des plans de travail conjoints.

## 3.7. STRATÉGIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Sur la base des recommandations globales, le SNU au Togo a élaboré en 2020 sa nouvelle stratégie des activités opérationnelles (BOS 2.0). Cette stratégie constitue un important instrument d'harmonisation des approches et de synergie et au niveau opérationnel entre l'ensemble des agences du SNU. L'évaluation de cette stratégie a permis de relever des gains importants, notamment en matière de sécurité, ressources humaines, gestion des exonérations, voyages, etc., avec de réelles perspectives d'amélioration. L'approche des bureaux communs constitue une opportunité de faire davantage d'économie. Déjà, dans le cadre du renforcement de la présence du SNU dans la région des savanes, il a été décidé de l'ouverture d'un bureau conjoint qui fonctionnera suivant le principe de partage de coûts.

Dans le cadre de la gestion opérationnelle, le PNUD, UNFPA, UNICEF et le PAM recourent à l'Approche Harmonisée de transfert de Cash (HACT). Tous les transferts de fonds destinés à un partenaire de réalisation se font conformément aux plans de travail<sup>7</sup> convenus entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies.

Les transferts de fonds destinés au financement d'activités décrites dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies selon les modalités suivantes :

1. Fonds transférés directement au partenaire de réalisation :
  - a. avant le début des activités (transfert direct) ; ou
  - b. une fois les activités terminées (remboursement) ;
2. Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci ;
3. Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation.

7

Les plans de travail des groupes chargés du suivi des résultats ou les plans de travail annuels, semestriels ou pluriannuels propres aux organismes.

# 4.

## SUIVI, EVALUATION ET RISQUES



## 4.1. SUIVI-ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE

Le cadre des résultats est la référence du mécanisme de suivi-évaluation et apprentissage qui sera mis en place. Ce mécanisme sera principalement alimenté par le système statistique national et complété par les données produites par les agences des Nations Unies et d'autres partenaires. Les indicateurs non couverts par les sources de données disponibles seront documentés par des collectes systématiques chaque année. Le système permettra l'examen régulier des progrès sur la base des indicateurs définis dans la matrice des résultats. Il permettra de suivre l'évolution des hypothèses et risques.

Le système de suivi sera focalisé sur la mise à jour des données et analyses du CCA visant à mettre en perspectives les défis émergents à relever et les nouvelles opportunités au regard de l'évolution socio-économique, sanitaire, environnementale et sécuritaire du pays en vue de mieux orienter les priorités stratégiques et éventuellement à ajuster certains effets ou /et produits du CCDD.

Le suivi des effets et des produits aura pour objet la collecte et l'analyse des données pour constater et apprécier les changements intervenus au niveau des effets et les progrès enregistrés au niveau de la réalisation des cibles des produits.

Le suivi financier concernera la collecte et l'analyse des données financières liées à la disponibilité des fonds pour la mise en œuvre des programmes du CCDD et le niveau de mobilisation des fonds auprès d'autres partenaires.

Le suivi des risques et des hypothèses visera à analyser les données les plus récentes pour apprécier les nouveaux risques et incertitudes impactant l'exécution des programmes et identifier les stratégies de prévention et de mitigation.

Des visites conjointes seront également organisées au niveau des zones d'intervention pour mieux apprécier les progrès, les difficultés de mise en œuvre et la perception des bénéficiaires.

La revue annuelle conjointe du CCDD se fera à travers la tenue des sessions du Comité National Conjoint de Pilotage en vue d'examiner les progrès réalisés et d'apporter les ajustements nécessaires dans la mise en œuvre du CCDD.

Une évaluation finale indépendante du CCDD 2023-2026 sera organisée en 2025 pour apprécier les progrès accomplis, les insuffisances et les leçons apprises au niveau des principales orientations stratégiques du CCDD.

## 4.2. RISQUES ET OPPORTUNITÉS

La mise en œuvre efficace du CCDD pourrait être affectée par : i) la non mobilisation des ressources suffisantes pour la mise en œuvre des programmes définis ; ii) les tensions socio-politiques lors des prochaines élections présidentielles et législatives ; iii) la détérioration du pouvoir d'achat et de la position d'exportation du Togo du fait du prolongement de la crise mondiale (en lien avec les effets de la guerre Russie-Ukraine, la faiblesse du FCFA par rapport au dollar, l'impact des vagues successives de Covid-19 sur les pays partenaires d'Asie et d'Europe, etc.) et iv), la survenue de catastrophes et l'aggravation de la situation sécuritaire liée aux actions des groupes armés non identifiés dans le Nord..

Pour chacun des risques identifiés, des mesures de mitigation seront mises en place. Il s'agira de mener des actions de plaidoyer, de mobilisation des différentes parties prenantes, et de renforcement du dialogue sur les politiques avec le Gouvernement et les différents partenaires, la mise en place de plans de prévention et de contingence liés à la survenue des catastrophes et aléas climatiques ainsi que l'accélération de la mise en œuvre de l'approche Nexus dans la zone Nord.

Concernant les risques liés à la crise mondiale actuelle, les interventions proposées dans le CCDD, font partie des moyens de mitigation, notamment les appuis pour renforcer la production locale, la compétitivité et la création de chaînes de valeur locales/régionales.

# ANNEXES



# ANNEXE 1 : MATRICE DES RÉSULTATS DU CCDD 2023-2026

Résultats/Effets et produits	Indicateurs de performance				Partenaires (UN, GVT, OSC, SP, Collectivités Territoriales)	Hypothèses
	Intitulés	Valeurs de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification		
<b>Priorité 1 de l'CCDD : Promouvoir une croissance plus inclusive génératrice d'emplois décents et renforçant la résilience dans un environnement durable</b>						
<b>Axes de la Feuille de route gouvernementale : AXE 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie et AXE 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures</b>						
<b>ODD et cibles : ODD 1 (Cible 2) ; ODD 4 (Cible 4.4 et 4.5) ; ODD 8 (Cibles 8.2, 8.3, 8.5, 8.10b) ; ODD 9 (Cible 9.2) ; ODD11 (Cibles 11.3, 11.6 et 11a) ; ODD 12 (Cibles 12.2, 12.4, 12.7, et 128b) ; ODD13 (Cibles 14, 15, 13.3) ; ODD14 (Cibles 14.1, 14.2, et 14b) ; ODD 15 (Cibles 15.1, 15.2, 15.3, 15.5 15.9 et 15.a)</b>						
Effet 1: D'ici 2026, les populations vivant au Togo, particulièrement les plus vulnérables, participent à l'économie et bénéficient des fruits d'une croissance inclusive, résiliente et créatrice d'emplois décents	Indicateur 1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	5,00	7,1	Rapport économique et financier / MEF Rapport FMI / Banque mondiale Rapport / INSEED	PNUD MEF INSEED	<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus de transformation structurelle de l'économie est bien engagé avec des résultats à atteindre</li> <li>Schéma de croissance inclusive approfondi autour des piliers stratégiques et leviers d'action ciblant plusieurs filières productives et de services</li> <li>Situation sécuritaire nationale/sous-régionale et environnement aux affaires favorables pour une croissance durable</li> </ul>
	Indicateur 1.2 Indicateur 2 taux de sous-utilisation de la main d'œuvre	Global : 26,8 Homme :23,6 Femme : 29,5 15-34 ans : 34,6 Handicapés :	Global : 25 Homme : 23 Femme : 29 15-34 ans : 34 Handicapés :	Rapport ERI-ESI Rapport EHCVM Rapport RGPH 5 INSEED	OIT PNUD INSEED ANPE	
Produit 1.1: Les capacités de pilotage, d'innovation, de digitalisation et de gestion des connaissances des structures publiques et du secteur privé sont renforcées pour promouvoir une croissance économique inclusive et durable et améliorer la compétitivité et la résilience de l'économie nationale	Indicateur 1.1.1 : Existence et fonctionnalité d'un mécanisme intégré de pilotage, d'innovation et de gestion des connaissances impliquant les structures publiques et du secteur privé en matière de compétitivité entrepreneuriale	2	3	PV de réunions et rapport annuel de Performance MCICL Rapport annuel PNUD Note de service	SNU : PNUD, ONUDI, FAO, PAM GVT : MEF, MPDC, MCICL, MIFOSI, MDBJEJ, MPI, MENTD, MFPTDS Secteur Privé : CNP, AGET, CCIT OSC: Association des Consommateurs du Togo (ACT), FONGTO, UONGTO Collectivités territoriales: Faïtière des Communes du Togo (FCT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Economie diversifiée et compétitive grâce à des politiques sectorielles ambitieuses et efficacement mises en œuvre</li> <li>Résilience de l'économie nationale et des communautés aux chocs et aux conflits renforcés</li> </ul>
	Indicateur 1.1.2 Nombre organisations ayant développé des outils y compris digitalisés/ numériques pour le suivi et la promotion de l'attractivité et la compétitivité pour une croissance économique inclusive	1	3	Rapport annuel PNUD Note de service		

Résultats/Effets et produits	Indicateurs de performance				Partenaires (UN, GVT, OSC, SP, Collectivités Territoriales)	Hypothèses
	Intitulés	Valeurs de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification		
Produit 1.2: Les capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des personnes handicapées ainsi que les mécanismes et initiatives financiers incitatifs sont renforcées et bien adaptés aux profils des entreprises accompagnées favorisant la transition des entreprises du secteur informel vers le formel, le développement des TPME/TPMI/PME/PMI et la création d'emplois décents	Indicateur 1.2.1 Nombre de jeunes, femmes et des personnes handicapées incubés ayant bénéficié d'un accompagnement technique soutenu en entrepreneuriat	2	20	Rapport annuel du SNU Togo  Rapport de mise en œuvre du COSOP (FIDA)	SNU : PNUD, ONUDI, FAO, FIDA OIM, GVT : MEF, MCICL, MIFOSI, MDBJEJ, MPI, MENTD, MASPFA, MAEDR, MFPTDS, Secteur Privé : SFD, banques, MIFA, PIA OSC : FONGTO, UONGTO Collectivités territoriales : Fatière des Communes du Togo (FCT) Autres acteurs : Diaspora	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Economie diversifiée et compétitive grâce à des politiques sectorielles ambitieuses et efficacement mises en œuvre</li> <li>• Accès aux ressources (terre, financement, etc.) et aux opportunités économiques est plus équitable,</li> <li>• Processus de formalisation de l'économie informel est engagé et opérationnel dans des secteurs prioritaires</li> <li>• Mécanismes économiques et financiers incitatifs pour favoriser la diversification et la transformation des produits locaux</li> </ul>
	Indicateur 1.2.2 Nombre de jeunes, femmes et des personnes handicapées ayant bénéficié d'un soutien financier (subvention) en entrepreneuriat	0	150			
	Indicateur 1.2.2 Nombre de mécanismes et initiatives financiers incitatifs opérationnels adaptés aux profils des entreprises (Envisager la possibilité d'en faire un indicateur qualitatif)	AD	AD			
Produit 1.3 : L'offre de formation technique et professionnelle surtout pour les plus vulnérables (jeunes, femmes et personnes handicapées) est améliorée, diversifiée et ouverte aux innovations et à la digitalisation, répondant au défi de création de plus d'emplois décents et durables	Indicateurs 1.3.1 Nombre de centres de formation mettant en œuvre les curricula adaptés aux spécificités des groupes cibles	11	14	Rapports annuels FAO OIM PNUD UNESCO	SNU : PNUD, FAO, UNFPA, UNICEF, OIM ONUDI, OIT, PAM GVT: MESR, MEPSTA, MCICL, MIFOSI, MDBJEJ, MPI, MENTD, MASPFA, MAEDR, MFPTDS, Secteur Privé: SFD, banques, MIFA, OSC: FONGTO, UONGTO Collectivités territoriales: Fatière des Communes du Togo (FCT) Autres acteurs: Diaspora	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie et plan d'actions pluriannuelles de développement de la formation professionnelle définie avec tous les partenaires concernés</li> <li>• Développement de partenariats Gouvernement-Secteur privé pour la mise en place des plateformes de mise à niveau technique selon les besoins du marché du travail</li> </ul>
	Indicateurs 1.3.2 Nombre de curricula élaborés ou révisés intégrant les compétences digitales	2	4			
	Indicateurs 1.3.3 Nombre de centres de formation/structures d'encadrement professionnel dotés de compétences techniques, logistiques et digitales et innovants,	0	2			
	Indicateurs 1.3.4 Nombre de jeunes, femmes et des personnes handicapées dotées d'un enseignement et d'une formation techniques et professionnels (EFTP) et de compétences numériques, avec le soutien de l'ONU.	0	30			

Résultats/Effets et produits	Indicateurs de performance				Partenaires (UN, GVT, OSC, SP, Collectivités Territoriales)	Hypothèses
	Intitulés	Valeurs de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification		
Produit 1.4: Les capacités des acteurs des chaînes de valeurs des secteurs porteurs (agriculture, élevage, industrie, artisanat, tourisme,) sont renforcées pour favoriser la dynamisation des économies locales, l'accès aux innovations porteuses d'effets multiplicateurs sur l'amélioration des revenus et la diversification de l'économie	Indicateurs 1.4.1 Proportion de petits producteurs (femmes et hommes) et exploitants familiaux appuyé en intrants agricoles performants et climato-résilients par le SNU, dont la productivité agricole a augmenté	0	78	Rapports annuels FAO	SNU : PNUD, PAM, FAO, UNFPA, ONUDI, OIT GVT: MESR, MCT, MCICL, MEMPPC, MIFOSI, MDBJEJ, MPI, MENTD, MASPFA, MAEDR, MFPTDS, Secteur Privé: SFD, banques, MIFA, OSC: FONGTO, UONGTO Collectivités territoriales:	<ul style="list-style-type: none"> <li>Economie diversifiée et compétitive grâce à des politiques sectorielles ambitieuses et efficacement mises en œuvre</li> <li>Processus de formalisation de l'économie informel est engagé et opérationnel dans des secteurs prioritaires</li> <li>Structures d'appui-conseil aux producteurs pour le développement de certaines filières de production selon les avantages comparatifs de chaque région</li> </ul>
	Indicateurs 1.4.2 Proportion de filières porteuses disposant de plans de développement opérationnel	45	51	Rapports annuels FAO PNUD		
	Indicateurs 1.4.3 Mesure dans laquelle l'entité nationale chargée de la certification dispose de capacités opérationnelles pour la certification des produits locaux sur place	0	20	Rapports annuels FAO ONUDI PNUD		
Effet 2 D'ici 2026, les institutions et les communautés gèrent durablement les ressources naturelles et sont plus résilientes aux effets néfastes du changement climatique et aux risques de catastrophes	Indicateur 2.1 : Part du territoire conservée pour la protection de la biodiversité	7,9% (2021)	8,30%	Rapports d'activités du MERF	PNUD, FAO, UNESCO, UNEP, ministère de l'Environnement, ministère de l'Agriculture, ANPC, Ministère de l'Administration territoriale, Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectivité des engagements internationaux en matière de développement durable</li> <li>Appropriation par tous les acteurs nationaux et locaux sur la protection des écosystèmes et la gestion durable des ressources naturelles</li> <li>Mécanismes de coordination efficaces entre tous les acteurs dans la mise en œuvre des programmes d'action de renforcement des capacités des communautés face au changement climatique</li> <li>Système de suivi de mise en œuvre des engagements internationaux opérationnel et bien coordonné pour le suivi des ODD</li> </ul>
	Indicateur 2.2 : Quantité de Gaz à Effet de Serre (GES) réduits	7990Gg CO2-eq (2020)	12421,935			
	Indicateur 2.3 : Taux de couverture forestière	24,24% (2020)	25,10%			
Produit 2.1 : les institutions nationales (ministères sectoriels, structures de recherches, organisations de base, etc.) disposent d'outils et de capacités institutionnelles, juridiques, techniques et matérielles renforcées pour une gestion efficace et efficiente des ressources naturelles et des risques de catastrophes	Indicateur 2.1.1 : Nombre d'institutions renforcées en outils de planification, en équipements et matériels de gestion efficace des ressources naturelles et des risques de catastrophes	10	21	Rapport d'activités MERF et des agences du SNU (FAO et PNUD)	SNU, PNUD, FAO, PAM, UNESCO, OIM GVT : MSPC, MERF, MEPSTA, MDBJEJ, MPI, MENTD, MASPFA, MAEDR, MEHV, MSHPAUS Secteur Privé : OSC: FONGTO, UONGTO Collectivités territoriales: Fautière des Communes du Togo (FCT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un cadre institutionnel, juridique et politique approprié pour la coordination et la gestion durable des ressources naturelles</li> </ul>
	Indicateur 2.1.2: Nombre de textes juridiques élaborés/révisés en faveur de la gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes	10	20			

Résultats/Effets et produits	Indicateurs de performance				Partenaires (UN, GVT, OSC, SP, Collectivités Territoriales)	Hypothèses
	Intitulés	Valeurs de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification		
Produit 2.2 : les communautés maîtrisent les bonnes pratiques agricoles durables et de Gestion Durable des Terres, de l'Eau et des Forêts (GDTEF), disposent de capacités techniques et matériels renforcés et valorisent leurs savoir-faire locaux pour une résilience accrue au changement climatique et aux risques de catastrophes	Indicateur 2.2.1 : Proportion de ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs résistant aux chocs climatiques et météorologiques majeurs	0	4980	Rapport d'activités FEM7 MERF et des agences du SNU (FAO et PNUD)	SNU : PNUD, FAO, UNESCO, PAM GVT : MSPC, MERF, MEPSTA, MDBJEJ, MPI, MENTD, MASPFA, MAEDR, MEHV, MSHPAUS Secteur Privé : SFD, banques, MIFA, OSC : FONGTO, UONGTO Collectivités territoriales : Fatière des Communes du Togo (FCT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure organisation des communautés</li> <li>• Capacités de résilience des communautés soutenues face aux effets du changement climatique sur les systèmes locaux de production</li> </ul>
	Indicateur 2.2.2 : Proportion de terres agricoles sous pratique de gestion durable des terres	122	142			
	Indicateur 2.2.3 : Nombre de communautés renforcées en matériels de lutte contre les changements climatiques et de gestion des risques de catastrophes	50	70			
Produit 2.3 : les écosystèmes terrestres, marins et aquatiques sont protégés, restaurés et aménagés plus efficacement et utilisés durablement par les communautés et les institutions pour la fourniture pérenne des services écosystémiques	Indicateurs 2.3.1 : Superficie des écosystèmes dégradés restaurés	263 ha	78063 ha	Rapport d'activités FEM7 MERF et des agences du SNU (FAO et PNUD)	SNU : PNUD, FAO, UNESCO, PAM GVT : MSPC, MERF, MEPSTA, MDBJEJ, MPI, MENTD, MASPFA, MAEDR, MEHV, MSHPAUS, MCT Secteur Privé : SFD, banques, MIFA, OSC : FONGTO, UONGTO Collectivités territoriales : Fatière des Communes du Togo (FCT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Viabilité des écosystèmes terrestres, marins et aquatiques</li> <li>• Capacités de veille et de contrôle des pratiques productives et d'utilisation des ressources renforcées pour assurer efficacement les contrôles et les sanctions</li> </ul>
	Indicateurs 2.3.2 : superficie des écosystèmes bénéficiant des mesures restauration et de protection	452 800 ha	752800 ha			
	Indicateur 2.3.3 : Nombre de plans d'aménagement et de gestion de forêts, y compris les forêts communautaires élaborés/actualisés	40				
	Indicateur 2.3.4 : Nombre d'organisations de producteurs accompagnées dans le développement des chaînes de valeurs des produits forestiers non ligneux	250 bénéficiaires				
Produit 2.4 : Les acteurs nationaux, locaux et les communautés participent à l'animation d'un Système d'alerte précoce (SAP) efficace et développent, dans un cadre assaini, des moyens de subsistance durable et des initiatives visant la réduction des Gaz à effet de serre (GES) et le respect des engagements sur l'environnement	Indicateur 2.4.1 : Mesures dans laquelle le SAP multirisque est opérationnel	1	2	Rapport d'activités FEM7 MERF et du PNUD	SNU : PNUD, FAO, PAM, UNESCO GVT : MSPC, MERF, MEN, MEPSTA, MDBJEJ, MPI, MENTD, MASPFA, MAEDR, MEHV, MSHPAUS, MCT Secteur Privé : SFD, banques, MIFA, OSC : FONGTO, UONGTO, C.T, FCT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un SAP fonctionnel à tous les niveaux géographiques impliquant tous les acteurs</li> <li>• Plateforme multi acteurs mise au niveau de chaque région opérationnelle pour mettre à jour les risques et gérer efficacement les catastrophes</li> </ul>
	Indicateur 2.4.2 : Nombre de ménages tirant leurs revenus exclusivement de l'exploitation non durable des ressources naturelles reconvertis dans d'autres activités de subsistance	0	1000			
	Indicateur 2.4.3 : Nombre d'initiatives visant la réduction des GES et la résilience aux changements climatiques	4	14			

Résultats/Effets et produits	Indicateurs de performance				Partenaires (UN, GVT, OSC, SP, Collectivités Territoriales)	Hypothèses
	Intitulés	Valeurs de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification		
<b>Priorité 2 du CCDD : Accompagner le relèvement du niveau de développement du capital humain, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base de qualité et l'inclusion sociale</b>						
<b>Axe de la Feuille de route gouvernementale : AXE 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix</b>						
Cibles ODD : ODD 1 (Cibles 2, 1.3), ODD 3 (Cibles 5, 3.3 3.4, 3.7 3.8, 3.9, 3.c) ; ODD 4 (Cibles 4.1, 4.2, 4.3, 4.5 et 4.a) ; ODD 5 Cibles 5.15.2 5.5, 5.6 et 5.a) ; ODD 6 (Cibles 6.1, 6.2, 6.3 et 6.b) ; ODD 10 (Cible 10.2) et ODD 17 (Cible 17.15)						
Effet 3 : D'ici 2026, les populations vivant au Togo, en particulier les plus vulnérables ont un meilleur accès aux services sociaux de bases de qualité et à une protection sociale plus inclusive.	Indicateur 3.1: Incidence du VIH pour 1000 personnes séronégatives	0,38 (2021)	0,15	Rapport Spectrum		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence des politiques sectorielles mis à jour pour relever le défi du relèvement du niveau du capital humain contribuant efficacement à l'atteinte des ODD</li> <li>• Ressources financières intérieures mobilisées pour sécuriser le financement sur plusieurs années les secteurs sociaux les plus prioritaires</li> <li>• Dispositif institutionnel, juridique et financier du développement de la protection sociale inclusive est finalisé et les mécanismes de protection sociale sont mis en œuvre de façon durable et soutenable</li> </ul>
	Indicateur 3.2: Prévalence contraceptive	24,70%	31,50%	Rapport annuel ministère de la Santé		
	Indicateur 3.3: Taux de mortalité infanto-juvénile	71 pour 1000 Naissances Vivantes	59 pour 1000 naissances vivantes	Enquête EDS, MICS		
	Indicateur 3.4: Proportion d'enfants qui achèvent le primaire et les secondaires 1 et 2 (incluant l'enseignement technique et professionnel)	PRIM: F:86,5% G:90,9% SEC 1: F:62,5% G:62,8% SEC 2: F: 21,6% G:32,7%	PRIM: F:95,3% G: 134,1% SEC 1: F: 82,6% G: 114,4% SEC 2: F: 35.8% G: 36%	Annuaire statistiques MEPSTA		
	Indicateur 3.5: Pourcentage de la population pratiquant la défécation à l'air libre	45,20%	41,20%	Enquête Join Monitoring programme (JMP) OMS UNICEF		
	Indicateur 3.6: Pourcentage de la population utilisant un service de base d'approvisionnement en eau potable	0,38 (2021)	74,60%	Enquête Join Monitoring programme (JMP) OMS UNICEF		

Résultats/Effets et produits	Indicateurs de performance				Partenaires (UN, GVT, OSC, SP, Collectivités Territoriales)	Hypothèses
	Intitulés	Valeurs de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification		
Produit 3.1: Les capacités du système éducatif sont renforcées pour un accès universel à une éducation de qualité et inclusive surtout pour les plus vulnérables répondant aux besoins nationaux de développement durable	Indicateur 3.1.1: Nombre d'enfants ayant reçu de matériel PEDAGOGIQUE ET/OU DIDACTIQUE (préscolaire, primaire ET SECONDAIRE)	0	80000	Rapports de formation, rapports de distribution, rapports de mission, rapport revues annuelles DRE, Inspections	UNICEF, UNESCO, PNUD, OMS, UNFPA, Banque mondiale MEPSTA ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Aide et Action Plan international	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les populations en particulier les enfants, les adolescents, les jeunes ont accès à une éducation de qualité et inclusive</li> <li>• Mobilisation des ressources financières attendues des agences du Système des Nations Unies et du Gouvernement</li> </ul>
	Indicateur 3.1.2: Nombre d'enseignants/formateurs ayant bénéficiés d'un renforcement de capacités pédagogiques intégrant les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les compétences de vie courante (CVC)	0	2500	Rapport UNESCO, UNICEF, UNFPA		
	Indicateur 3.1.3: Niveau d'efficacité du système d'évaluation des apprentissages, incluant son utilisation par les enseignants	1	3	Rapports de formation, Rapports de distribution, rapports de mission, rapport revues annuelles DRE, Inspections		

Résultats/Effets et produits	Indicateurs de performance				Partenaires (UN, GVT, OSC, SP, Collectivités Territoriales)	Hypothèses
	Intitulés	Valeurs de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification		
Produit 3.2 : L'offre de services de santé essentielle, intégrée et de qualité (y compris la santé sexuelle et reproductive et le VIH/Sida) pour les populations en particulier les plus vulnérables y compris le niveau communautaire et en situation humanitaire, s'est accrue	Indicateur 3.2.1: Nombre d'adolescents et jeunes de 15 à 24 ans ayant reçu les services CDV/IST/PF	0	160 000	Rapports annuels UNFPA	OMS, UNFPA, UNICEF, PNUD, Fonds Mondial, ONUSIDA, PAM, Banque Mondiale, FAO MSHPAUS Plan international GIZ, ATBEF, 3ASC, Plateforme des OSC VIH/Sida	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les populations, en particulier les femmes, les enfants, les adolescents, les jeunes, les PVVIH, les personnes handicapées ont accès aux services de santé de qualité</li> <li>• Capacités renforcées et soutenues des OSC pour développer des réseaux de proximité pour la prise en charge des besoins sanitaires, sociaux et économiques des malades touchées par le VIH</li> </ul>
	Indicateur 3.2.2: Nombre de documents stratégiques en matière de SR/VIH/PEV élaborés/ revus	0	5	Documents stratégiques		
	Indicateur 3.2.3: Pourcentage de personnes vivant avec le VIH sous ARV	76%	95%	Spectrum, rapport PNLs et rapport CNLS, RAPPORT GAM		
	Indicateur 3.2.4 : Couverture vaccinale contre la rougeole et la rubéole	84%	90%	Rapports annuels de performance du MSHPAUS		
	Indicateur 3.2.5 : Nombre de couple année protection	0	300 000	Rapports annuels de performance du MSHPAUS		
	Indicateur 3.2.6 : Proportion de formations sanitaires offrant les soins obstétrico-néonataux d'urgences (SONU) fonctionnelles	39%	59%	Rapports annuels de performance du MSHPAUS		
	Indicateur 3.2.7 : Nombre d'enfants ayant bénéficié des services de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant au niveau communautaire (PCIME-C) offerts par les agents de santé communautaires (ASC)	0	200 000	Rapports annuels de performance du MSHPAUS		
	Indicateur 5.8 : Nombre de formations sanitaires équipées pour l'offre de services	0	51	Rapports d'activités du PNUD, UNFPA, UNICEF		

Résultats/Effets et produits	Indicateurs de performance				Partenaires (UN, GVT, OSC, SP, Collectivités Territoriales)	Hypothèses
	Intitulés	Valeurs de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification		
Produit 3.3 : Les populations les plus vulnérables ont un meilleur accès à une alimentation saine, nutritive et aux services de prévention de la malnutrition y compris en situation de crise	Indicateur 3.3.1: Nombre de personnes vulnérables sur le plan nutritionnel qui bénéficient de programmes de prévention et de traitement de la malnutrition et d'amélioration de l'alimentation	0	1 500 500	Rapports annuels de performance du MSHPAUS	PAM, UNICEF, OMS, FAO, MSHPAUS ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes Ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation Plan international GIZ	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les populations en particulier les femmes, les enfants, les personnes handicapées et âgées ont un meilleur accès à une alimentation saine nutritive et aux services de prévention et de prise en charge de la malnutrition</li> </ul>
	Indicateur 3.3.2: Nombre d'écoles à cantine approvisionnées à partir de la production locale	0	50	Rapports annuels des partenaires		
	Indicateur 3.3.3: Nombre d'enfants et d'adolescents d'âge scolaire (filles et de garçons) ayant accès à des programmes d'alimentation scolaire (repas nutritifs de qualité)	0	17 500	Rapports d'activités / distribution de repas chauds		
Produit 3.4 : Les capacités des institutions nationales, des collectivités locales et du secteur privé sont renforcées pour mettre en œuvre et développer les mécanismes de protection sociale inclusive en particulier pour les groupes les plus vulnérables ou à risque de l'être	Indicateur 3.4.1 : Existence d'une politique nationale de protection sociale validée	0	1		UNICEF, OMS, OIT, PNUD, Banque Mondiale MSHPAUS Ministère de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes Ministère de l'Economie et des Finances Ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation Ministère de l'Inclusion Financière et de l'Organisation du secteur informel INAM, CNSS, Patronat, Organisations syndicales, GIZ	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le dispositif institutionnel et financier du système de protection sociale inclusif est finalisé et adopté avec son schéma complet de financement sur plusieurs années</li> <li>Les cadres légal, institutionnel et de mise en œuvre en matière de protection sociale sont renforcés pour mettre en œuvre le système de protection selon les catégories de personnes concernées</li> </ul>
	Indicateur 3.4.2 : Existence d'un mécanisme national de coordination stratégique de la protection sociale	0	1			
	Indicateur 3.4.3: Nombre de personnes vulnérables recevant un soutien nutritionnel et alimentaire de la part du SNU	0	36 000			

Résultats/Effets et produits	Indicateurs de performance				Partenaires (UN, GVT, OSC, SP, Collectivités Territoriales)	Hypothèses
	Intitulés	Valeurs de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification		
Produit 3.5 : Les populations vulnérables surtout en milieu rural et urbain (surtout dans les quartiers informels) ont un accès accru aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement et les gèrent en toute sécurité	Indicateur 3.5.1 : Nombre de personnes ayant accès au service de base d'eau potable	0	90 000	Rapport annuel SNU Rapport annuel ministère de l'Eau	UNICEF, PNUD, OMS, UNFPA, PAM Banque mondiale, MSHPAUS ministère de l'Eau et de l'hydraulique Villageoise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les populations vulnérables ont accès et utilise des services durables d'eau, d'hygiène et assainissement et les gèrent en toute sécurité</li> <li>• Les responsabilités des acteurs clarifiées dans le sens de la simplification pour les systèmes de programmation, de financement, de mise en œuvre et de gestion des infrastructures EHA</li> </ul>
	Indicateur 3.5.2 : Nombre de personnes vivant dans les communautés certifiées exemptes de défécation à l'air libre	0	1 000 000	Rapport annuel agences SNU Rapport annuel du ministère de la Santé		
	Indicateur 3.5.3 : Nombre d'écoles dotées de toilettes séparées (fille/garçon)	0	160	Rapport annuel ministère des Enseignements Rapport annuel des agences		
	Indicateur 3.5.4 : Nombre de formations sanitaires équipées d'infrastructure d'eau et d'assainissement	0	40	Rapport annuel du ministère de la Santé, Rapport annuel des agences		

Priorité 3 du CCDD : Consolider la cohésion sociale par la promotion d'une gouvernance plus inclusive, efficace et redevable

Axes de la Feuille de route gouvernementale : Axe 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociale et consolider la paix

Cibles ODD : ODD 5 (Cible 5.1; 5.2; 5.3 et 5.4), ODD 10 (Cible 10.2; 10.3) ; ODD 16 (cibles 16.2, 16.3, 16.5, 16.6, 16.7, 16.9 et 16.10) et ODD 17

Effet 4 : D'ici 2026, les populations vivant au Togo, surtout les plus vulnérables jouissent de leurs droits et accèdent à des services publics équitables et de qualité à tous les échelons géographiques	Indicateur 4.1 : Proportion de la population carcérale en attente de décision judiciaire	AD	AD	Annuaire de la statistique judiciaire Rapport annuel du ministère de la justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté politique pour l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance dans ses multiples dimensions</li> <li>• Conventions sur le respect et la protection des droits humains</li> <li>• Système judiciaire efficace et accessible à tous</li> <li>• Plus d'efficacité dans la lutte contre la corruption</li> </ul>
	Indicateur 4.2 : Proportion de la population dont la dernière expérience auprès des services publics a été satisfaisante	AD	AD	Enquête sur la satisfaction des usagers des services publics de l'INSEED	
	Indicateur 4.3 : Proportion de sièges occupés par des femmes et jeunes au parlement, gouvernement et dans les conseils municipaux	Femmes : 34,3% gouvernement Parlement : 18,7% Maire : 10,3% Jeunes : AD	AD	Rapport ministère de l'action sociale, VNR Statistiques de l'Assemblée nationale, Rapport ministère de l'administration territoriale, Journal Officiel	

Résultats/Effets et produits	Indicateurs de performance				Partenaires (UN, GVT, OSC, SP, Collectivités Territoriales)	Hypothèses
	Intitulés	Valeurs de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification		
Produit 4.1 : Les capacités des personnes surtout les plus vulnérables notamment en matière droits fondamentaux et de lutte contre les discriminations et les violences basées sur le genre (VBG) sont renforcées pour une meilleure connaissance et un exercice effectif de leurs droits et la participation à la vie publique à tous les niveaux grâce à Etat de droit consolidé et un système judiciaire efficace et inclusif et leur contribution à la vie publique à tous les niveaux	Indicateur 4.1.1: Nombre de nouvelles initiatives appuyées dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique universel et des organes de traités.	0	8	Rapport ministère de droits de l'homme et de la CNDH	SNU (PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, HCDH, ONUSIDA, OIM), Ministères en charge des droits de l'homme, de la justice, de l'action sociale, de la jeunesse, du Développement à la base, CNDH, Assemblée Nationale, OSC, Organisations de femmes et de jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure connaissance des droits fondamentaux par tous les citoyens surtout pour les plus vulnérables</li> <li>• Facilité d'accès à l'information sur les droits civils, économiques et sociaux des populations à tous les échelons géographiques</li> <li>• Protection des droits des enfants, des femmes et lutte contre le VBG est renforcée</li> </ul>
	Indicateur 4.1.2: Nombre de victimes de VBG prises en charge (psychosociale, sanitaire et juridique)	0	12 000	Rapport des centres d'écoute et du ministère de la justice		
	Indicateur 4.1.3: Nombre de structures et mécanismes dotés de capacités techniques et de solutions digitales pour améliorer l'accès à la justice pour tous et surtout les victimes/survivantes des violences basés sur le genre.	53	65	Rapports de PNUD, Justice, MASPFA		
	Indicateur 4.4: Nombre de personnes bénéficiant des services des structures communautaires œuvrant pour la promotion des services et des droits humains y compris la santé maternelle	0	20 000	Rapport annuel de UNFPA ; CRT		
Produit 4.2 : Les cadres juridiques, institutionnels et programmatiques sont renforcés pour une meilleure participation et représentation des femmes et des jeunes à la gouvernance, à la promotion de la cohésion sociale et la consolidation de la paix	Indicateur 4.2.1: Nombre d'initiatives favorisant le leadership et la participation des femmes dans tous les domaines y compris les processus électoraux.	4		PNUD	SNU (PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, HCDH), Assemblée Nationale, Ministères en charge des droits de l'homme, de la justice, de l'administration territoriale, de la sécurité, des armées, de l'action sociale, de la jeunesse, du Développement à la base, de la fonction et du dialogue sociale, la faitière des communes du Togo, CIPLEV, CNJ, OSC, Organisations de femmes et de jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté politique et mécanismes participatifs adoptés par toutes les institutions pour favoriser la participation citoyenne dans les processus de développement et de gouvernance à tous les niveaux</li> <li>• Mécanismes de prévention et de gestion des crises de proximité sont opérationnels à tous les niveaux pour faire face aux effets des inégalités régionales et au développement de l'extrémisme violent</li> </ul>
	Indicateur 4.2.2: Nombre d'initiatives favorisant le leadership et la participation des jeunes dans tous les domaines y compris les processus électoraux.	7	10	Rapport d'activités UNFPA, PNUD		
	Indicateur 4.2.3 : Nombre d'organisations de femmes renforcées participant à la promotion de la cohésion sociale, la bonne gouvernance et la consolidation de la paix	7	20	Rapport d'activités PNUD ; UNICEF ; UNFPA		
	Indicateur 4.2.4 : Nombre d'initiatives de jeunes favorisant leur engagement citoyen et leur participation à la vie publique.	5	20	Rapport d'activités PNUD ; UNICEF ; UNFPA		

Résultats/Effets et produits	Indicateurs de performance				Partenaires (UN, GVT, OSC, SP, Collectivités Territoriales)	Hypothèses
	Intitulés	Valeurs de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification		
Effet 5 : D'ici 2026, les institutions nationales et locales contribuent à plus d'efficacité de la gouvernance, au développement des partenariats et la cohésion sociale en vue de renforcer la sécurité, la paix et la résilience des populations	Indicateur 5.1 : Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIGA)	50,1				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté politique de consolider les acquis en matière de développement de l'état de droit en amélioration de la qualité de la gouvernance pour la rendre encore plus inclusive</li> <li>• Développement des mécanismes participatifs dans la gestion du développement et respect de l'état de droit dans des processus électoraux inclusifs</li> <li>• Stabilité sociale, politique et sécurité sont garantie pour une paix durable</li> </ul>
	Indicateur 5.2 : Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	Homme : 9,4 Femme : 4,5 Ensemble : 6,8				
Produit 5.1 : Les institutions et acteurs habilités à faire respecter l'état de droit, les droits de l'homme et la justice ont leurs capacités techniques et opérationnelles renforcées et appliquent les principes d'équité, de responsabilité tout en garantissant la participation de tous à la vie publique y compris aux processus démocratiques	Indicateur 5.1.1 : Nombre de structures et mécanismes mis en place ou renforcés pour faciliter l'accès à la justice pour tous.	MJ : 17 BAIOJ : 04 BIJ : 01 CADJE : 02	MJ : 29 BAIOJ : 08 BIJ : 02 CADJE : 04	Annuaire de la statistique judiciaire	SNU (PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, HCDH, OIM), Cour Constitutionnelle, Médiateur de la République, Ministères en charge des droits de l'homme, de la justice, de l'administration territoriale, de la sécurité, de l'action sociale, de la jeunesse, du Développement à la base, de la fonction et du dialogue sociale, CENI, CNDH, Assemblée Nationale, OSC, Organisations de femmes et de jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanismes participatifs opérationnels sont place selon les processus de développement et de gouvernance à l'échelle des institutions concernées</li> <li>• Les principes d'équité et de responsabilité des institutions sont bien respectés dans toutes les institutions pour garantir à tous à la vue publique</li> </ul>
	Indicateur 5.1.2: Nombre d'institutions et parties prenantes dotées de capacités pour soutenir le respect de l'état de droit, des droits de l'homme et la participation inclusive	4	6	Rapport annuel du ministère de la justice		
	Indicateur 5.1.3 : Nombre de mesures (loi, politique, stratégie) adoptées pour faire progresser le leadership des femmes et des jeunes et la participation égale à la prise de décision (Institutions publiques, secteur privé)			Rapports des institutions et des sectoriels Rapports annuels du PND et des sectoriels		

Résultats/Effets et produits	Indicateurs de performance				Partenaires (UN, GVT, OSC, SP, Collectivités Territoriales)	Hypothèses
	Intitulés	Valeurs de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification		
Produit 5.2 : L'administration publique, les collectivités territoriales et les services déconcentrés renforcées et modernisées, sont davantage redevables et délivrent des services publics de qualité notamment ceux liés à l'identité (état civil), à l'éducation et à la santé	Indicateur 5.2.1 : Nombre de services d'enregistrement des naissances créés/renforcés dans les structures sanitaires	2	10	Rapport des ministères de la santé, de l'administration territoriale et de l'action sociale	SNU (PNUD, UNFPA, UNICEF, HCDH, OIM, UNCHR), ministère de la Justice, de l'administration territoriale, de la sécurité, de la fonction publique et du dialogue sociale, CNDH, Assemblée Nationale, ANID, la Fatière des Communes du Togo, OSC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre la corruption renforcée et plus efficace</li> <li>Offre de services publics de qualité améliorée et facilement accessible à tous sans contraintes</li> </ul>
	Indicateur 5.2.2 : Nombre d'agents d'état civil formés pour assurer un service de qualité					
	Indicateur 5.2.3 : Nombre d'institutions et d'acteurs dotés de capacités techniques pour renforcer la prévention et la lutte contre la corruption dans l'administration publique, au niveau central et local et le secteur privé	1	3	Rapport du ministère de l'administration territoriale		
	Indicateur 5.2.4 : Nombre de services administratifs au niveau central et local digitalisés et connectés	0	2	Rapports des organes de contrôle de l'Etat Rapport du ministère de l'Économie numérique		
	Indicateur 5.2.5 : Nombre de collectivités territoriales dotées de plan de développement communal et de capacités de mobilisation de ressources pour une gouvernance locale efficace	6	25	Rapport du ministère de l'administration territoriale		
	Indicateur 5.2.6 : Nombre d'établissements du préscolaire, du primaire, du secondaire et du techniques/professionnels, Universitaires ayant bénéficiés d'infrastructures et/ou d'équipement, y compris scientifiques (STEM) et technologiques (TIC)	0	450	Rapport annuel de la revue sectorielle de l'Education	UNICEF, UNESCO, PNUD, OMS, UNFPA, Banque mondiale MEPSTA ministère de l'Enseignement Supérieur Aide et Action Plan international	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les populations en particulier les enfants, les adolescents, les jeunes ont accès à une éducation de qualité et inclusive</li> <li>Mobilisation des ressources financières attendues des agences du Système des Nations Unies et du Gouvernement</li> </ul>
	Indicateur 5.2.7 : Nombre de formations sanitaires équipées pour l'offre de services	0	51	Rapports d'activités du PNUD, UNFPA, UNICEF	OMS, UNFPA, UNICEF, PNUD, ONUSIDA, Banque Mondiale, MSHPAUS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les populations, en particulier les femmes, les enfants, les adolescents, les jeunes, les PVVIH, les personnes handicapées ont accès aux services de santé de qualité</li> </ul>

Résultats/Effets et produits	Indicateurs de performance				Partenaires (UN, GVT, OSC, SP, Collectivités Territoriales)	Hypothèses
	Intitulés	Valeurs de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification		
Produit 5.3 : Les structures nationales et locales et les mécanismes communautaires, disposent des capacités techniques et opérationnelles, travaillent en synergie et assurent une gestion pacifique et durable des conflits, une prévention efficace de l'extrémisme violent et consolident la cohésion sociale dans le cadre d'une approche Nexus développement-humanitaire-paix selon les zones géographiques concernées	Indicateur 5.3.1 : Nombre de structures nationales, locales, communautaires dont les capacités techniques sont renforcées sur les questions de gestion pacifique des conflits, prévention de l'extrémisme violent et la consolidation de la cohésion sociale.	0	250	Rapports SNU Rapport ministère de la Sécurité	SNU (PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, OIM, UNREC, ONUDC, UNOCT), HCRRUN, Médiateur de la République, Ministères en charge des droits de l'homme, de la justice, de l'administration territoriale, de la sécurité, des armées, de l'action sociale, de la jeunesse, du Développement à la base, de la fonction et du dialogue sociale, CIPLEV, OSC, Organisations de femmes et de jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des mécanismes nationaux, locaux et communautaires de prévention et de gestion des crises sont appropriés par tous les acteurs et opérationnels</li> <li>Approche Nexus adoptée au contexte de chaque région impliquant des outils collectifs de diagnostics complémentaires (développement-humanitaire-paix) et des résultats collectifs</li> </ul>
	Indicateur 5.3.2 : Nombre de plateformes de jeunes et de femmes renforcées/accompagnées pour la prévention de l'extrémisme violent, la gestion pacifique des conflits, et le renforcement de la cohésion sociale	100	120	Rapports des CIPLEV Rapports des ONG partenaires		
	Indicateur 5.3.3 : Nombre d'initiatives de dialogue et d'activité citoyennes menées par les structures accompagnées par Les Nations Unies	45	55			
Produit 5.4 : Le système national d'information statistique est renforcé en vue d'améliorer la qualité de planification/ programmation du développement, du suivi des ODD et d'évaluation des politiques publiques	Indicateur 5.4.1 : Nombre de structures nationales renforcées pour la production des données	11	11	Rapports annuels SNU Rapports INSEED Site Web INSEED Rapports d'enquêtes et études	SNU (PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, HCDH, OIM), Cour Constitutionnelle, Ministères en charge de la planification, de la fonction et du dialogue sociale, Assemblée Nationale, INSEED	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDC) à jour et dotée d'un plan de financement sécurisé par le budget national et l'appui des PTF</li> <li>Capacités nationales du système statistique national renforcées pour la mise en commun des données primaires (INSEED) et la réalisation d'enquête périodiques sur la vulnérabilité multidimensionnelle des populations et l'impact des politiques publiques</li> </ul>
	Indicateur 5.4.2 : Les données statistiques nationales, y compris celles du RGPH5 sont disponibles et accessibles	Non	Oui			
	Indicateur 5.4.3 : Nombre d'enquêtes/études nationales réalisées avec l'appui des Agences du Système des Nations Unies (EPC, Rapport d'analyse thématiques des données du RGPH5, EDST4, MICS7, EHCVM, ESI-ERI, ...)	0	10			
Produit 5.5 : Les capacités d'organisation et de plaidoyers des institutions publiques (nationales et locales), du secteur privé, des OSC, de la Diaspora et des PTF sont renforcées en vue de diversifier et mieux coordonner les partenariats au service du développement durable inclusif	Indicateur 5.5.1 : Nombre de dialogues multi acteurs autour du financement et des plaidoyers stratégiques en lien avec les priorités du cadre de coopération (dialogues avec le secteur privé, les PTF, etc.)	0	5	Rapport annuels SNU	SNU (PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, OCHA, OMS, HCR, FAO, PAM, OIM), Ministères en charge de la planification, des Affaires étrangères, le Patronat, les PTF	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des ressources intérieures et gestion efficace des ressources publiques par l'Etat</li> <li>Mécanismes de coordination et de dialogue opérationnels entre le gouvernement et ses partenaires</li> <li>Ressources de financement extérieures diversifiées bien affectées aux besoins de la diversification de l'économie et le relèvement du capital humain</li> </ul>
	Indicateur 5.5.2 : Niveau de fonctionnalité des organes de coordination du cadre de coopération et des mécanismes de coordination des ODD	Bas	Elevé			
	Indicateur 5.5.3 : Existence de mécanismes conjoints opérationnels de diffusions des résultats du cadre de coopération	Non	Oui			

## ANNEXE 2 : APERÇU DES RESSOURCES

### MECANISME DE GOUVERNANCE DU CCDD

Produits	AGENCES	Total des fonds requis -USD	Fonds disponibles-USD	Fonds additionnels à mobiliser-USD
<b>Priorité 1 de l'UNSDCF</b> : Promouvoir une croissance plus inclusive génératrice d'emplois décents et renforçant la résilience dans un environnement durable				
<b>Effet 1</b> : D'ici 2026, les populations vivant au Togo, particulièrement les plus vulnérables, participent à l'économie et bénéficient des fruits d'une croissance inclusive, résiliente et créatrice d'emplois décents				
Produit 1.1: Les capacités d'organisation, de planification, de suivi, de gestion des connaissances et d'innovations des structures publiques et du secteur privé sont renforcées pour promouvoir une croissance économique inclusive et durable et améliorer la compétitivité et la résilience de l'économie nationale	BIT	507 400	85400	422 000
	PAM	2 384 054	-	2 384 054
	PNUD	820 000	800 000	20 000
	ONUDI	1 500 000	-	1 500 000
	<b>Total Produit 1.1</b>	<b>5 211 454</b>	<b>885400</b>	<b>4 326 054</b>
Produit 1.2: Les capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des personnes handicapées ainsi que les mécanismes et initiatives financiers incitatifs sont renforcées et bien adaptés aux profils des entreprises accompagnées favorisant la transition des entreprises du secteur informel vers le formel, le développement des TPME/TPMI/PME/PMI et la création d'emplois décents	BIT	505 400	85 400	420 000
	FAO	5 300 000	2 300 000	3 000 000
	FIDA	22 339 000	22 339 000	-
	OIM	1 000 000	600 000	400 000
	OMS	386 000	285 000	101 000
	PNUD	1 700 000	1 200 000	500 000
	ONUDI	1 800 000	-	1 800 000
<b>Total Produit 1.2</b>	<b>33 030 400</b>	<b>26 809 400</b>	<b>6 221 000</b>	

Produits	AGENCES	Total des fonds requis -USD	Fonds disponibles-USD	Fonds additionnels à mobiliser-USD
Produit 1.3 : L'offre de formation technique et professionnelle surtout pour les plus vulnérables (jeunes, femmes et handicapés) est améliorée, diversifiée et ouverte aux innovations et à la digitalisation, répondant au défi de création de plus d'emplois décents et durables	BIT	202 700	42 700	160 000
	FAO	500 000	200 000	300 000
	OIM	1 000 000	300 000	700 000
	PNUD	1 600 000	1 200 000	400 000
	UNESCO	1 050 000	350 000	700 000
	ONUDI	1 200 000	-	1 200 000
	-	-	-	-
	<b>Total Produit 1.3</b>	<b>5 552 700</b>	<b>2 092 700</b>	<b>3 460 000</b>
Produit 1.4: Les capacités des acteurs des chaînes de valeurs des secteurs porteurs (agriculture, élevage, industrie, artisanat, tourisme,) sont renforcées pour favoriser la dynamisation des économies locales, l'accès aux innovations porteuses d'effets multiplicateurs sur l'amélioration des revenus et la diversification de l'économie	FAO	9 500 000	4 500 000	5 000 000
	FIDA	13 443 000	13 443 000	Non déterminé
	PAM	2 516 440	742 119	1 774 321
	PNUD	100 000	100 000	-
	UNCDF	1 100 000	100 000	1 000 000
	UNESCO	210 000	100 000	110 000
	ONUDI	1 500 000	-	1 500 000
	<b>Total Produit 1.4</b>	<b>28 369 440</b>	<b>18 985 119</b>	<b>9 384 321</b>
	-	-	-	-
	<b>Total Effet 1</b>	<b>72 163 994</b>	<b>48 772 619</b>	<b>23 391 375</b>
<b>Effet 2 : D'ici 2026, les institutions et les communautés gèrent durablement les ressources naturelles et sont plus résilientes aux effets néfastes du changement climatique et aux risques de catastrophes</b>				
Produit 2.1 : les institutions nationales (ministères sectoriels, structures de recherches, organisations de base, etc.) disposent de capacités institutionnelles, juridiques, techniques et matérielles renforcées pour une gestion efficace et efficiente des ressources naturelles et des risques de catastrophes	FAO	5 500 000	2 500 000	3 000 000
	OIM	400 000	150 000	250 000
	PNUD	1 500 000	1 000 000	500 000
	<b>Total Produit 2.1</b>	<b>7 400 000</b>	<b>3 650 000</b>	<b>3 750 000</b>

Produits	AGENCES	Total des fonds requis -USD	Fonds disponibles-USD	Fonds additionnels à mobiliser-USD
Produit 2.2 : les communautés maîtrisent les bonnes pratiques agricoles durables et de Gestion Durable des Terres, de l'Eau et des Forêts (GDTEF), disposent de capacités techniques et matériels renforcées et valorisent leurs savoir-faire locaux pour une résilience accrue au changement climatique et aux risques de catastrophes	FAO	8 000 000	3 000 000	5 000 000
	FIDA	20 927 400	20 927 400	-
	PNUD	5 200 000	5 000 000	200 000
	UNESCO	150 000	50 000	100 000
	<b>Total Produit 2.2</b>		<b>34 277 400</b>	<b>28 977 400</b>
Produit 2.3 : les écosystèmes terrestres, marins et aquatiques sont protégés, restaurés et aménagés plus efficacement et utilisés durablement par les communautés et les institutions pour la fourniture pérenne des services écosystémiques	FAO	5 000 000	-	5 000 000
	PNUD	5 000 000	3 000 000	2 000 000
	-	-	-	-
	<b>Total Produit 2.3</b>		<b>10 000 000</b>	<b>3 000 000</b>
Produit 2.4 : Les acteurs nationaux, locaux et les communautés participent à l'animation d'un Système d'alerte précoce (SAP) efficace et développent, dans un cadre assaini, des moyens de substance durable et des initiatives visant la réduction des Gaz à effet de serre (GES) et le respect des engagements sur l'environnement	FAO	700 000	200 000	500 000
	PNUD	3 000 000	2 000 000	1 000 000
	-	-	-	-
	<b>Total Produit 2.4</b>		<b>3 700 000</b>	<b>2 200 000</b>
	-	-		
<b>Total Effet 1.2</b>	<b>Total Effet 2</b>	<b>55 377 400</b>	<b>37 827 400</b>	<b>17 550 000</b>
<b>Priorité 2 de l'UNSDCF : Accompagner le relèvement du niveau de développement du capital humain, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base de qualité et l'inclusion sociale</b>				
<b>Effet 3 :</b> d'ici 2026, les populations vivant au Togo, en particulier les plus vulnérables ont un meilleur accès aux services sociaux de bases de qualité et à une protection sociale plus inclusive.				
Produit 3.1: Les capacités du système éducatif sont renforcées pour un accès universel à une éducation de qualité et inclusive surtout pour les plus vulnérables répondant aux besoins nationaux de développement durable	UNESCO	350 000	150 000	200 000
	UNICEF	10 405 342	4 267 200	6 138 142
	-	-	-	-
	<b>Total Produit 3.1</b>		<b>10 755 342</b>	<b>4 417 200</b>

Produits	AGENCES	Total des fonds requis -USD	Fonds disponibles-USD	Fonds additionnels à mobiliser-USD
Produit 3.2 : L'offre de services de santé essentielle, intégrée et de qualité (y compris la santé sexuelle et reproductive et le VIH/Sida) pour les populations en particulier les plus vulnérables y compris le niveau communautaire et en situation humanitaire, s'est accrue	BIT	257 700	42 700	215 000
	OMS	1 330 000	900 000	430 000
	ONUSIDA	800 000	800 000	-
	UNFPA	7 160 000	2 300 000	4 860 000
	UNICEF	19 360 674	6 400 800	12 959 874
	<b>Total Produit 3.2</b>		<b>28 908 374</b>	<b>10 443 500</b>
Produit 3.3 : Les populations les plus vulnérables ont un meilleur accès à une alimentation saine, nutritive et aux services de prévention de la malnutrition y compris en situation de crise	FAO	4 500 000	1 500 000	3 000 000
	FIDA	1 279 200	1 279 200	-
	OMS	35 000	20 000	15 000
	PAM	9 572 729	6 250 098	3 322 631
	UNICEF	2 853 440	853 440	2 000 000
	<b>Total Produit 3.3</b>		<b>18 240 369</b>	<b>9 902 738</b>
Produit 3.4 : Les capacités des institutions nationales, des collectivités locales et du secteur privé sont renforcées pour mettre en œuvre et développer les mécanismes de protection sociale inclusive en particulier pour les groupes les plus vulnérables ou à risque de l'être	BIT	818 425	678 425	140 000
	OMS	150 000	129 000	21 000
	ONUSIDA	800 000	800 000	-
	PAM	686 032	608 158	77 874
	UNICEF	6 751 468	2 133 600	4 617 868
	<b>Total Produit 3.4</b>		<b>9 205 925</b>	<b>4 349 183</b>
Produit 3.5 : Les populations vulnérables surtout en milieu rural ont un accès accru aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement et les gèrent en toute sécurité	OMS	67 000	4 000	63 000
	UNICEF	4 582 160	1 280 160	3 302 000
	<b>Total Produit 3.5</b>		<b>4 649 160</b>	<b>1 284 160</b>
	<b>Total Effet 3</b>	<b>71 759 170</b>	<b>90 396 781</b>	<b>41 362 389</b>

Produits	AGENCES	Total des fonds requis -USD	Fonds disponibles-USD	Fonds additionnels à mobiliser-USD
<b>Priorité 3 de l'UNSDCF : Consolider la cohésion sociale par la promotion d'une gouvernance plus inclusive, efficace et redevable</b>				
<b>Effet 4</b> :D'ici 2026, les populations vivant au Togo, surtout les plus vulnérables jouissent de leurs droits et accèdent à des services publics équitables et de qualité à tous les échelons géographiques				
Produit 4-1 : Les capacités des personnes surtout les plus vulnérables notamment en matière droits fondamentaux et de lutte contre les discriminations et les violences basées sur le genre (VBG) sont renforcées pour une meilleure connaissance et un exercice effectif de leurs droits et la participation à la vie publique à tous les niveaux grâce à Etat de droit consolidé et un système judiciaire efficace et inclusif et leur contribution à la vie publique à tous les niveaux	BIT	92 700	42 700	50 000
	UNESCO	70 000	20 000	50 000
	UNFPA	3 840 000	2 600 000	1 240 000
	UNICEF	5 592 566	1 753 600	3 838 966
	PNUD	2 000 000	1 000 000	1 000 000
	-	-	-	-
	<b>Total Produit 4.1</b>	<b>11 595 266</b>	<b>5 416 300</b>	<b>6 178 966</b>
Produit 4-2 : Les cadres juridiques, institutionnels et programmatiques sont renforcés pour une meilleure participation et représentation des femmes et des jeunes à la gouvernance, à la promotion de la cohésion sociale et la consolidation de la paix	PNUD	1 800 000	1 000 000	800 000
	UNESCO	120 000	20 000	100 000
	UNFPA	4 000 000	2 000 000	2 000 000
	<b>Total Produit 4.2</b>	<b>5 920 000</b>	<b>3 020 000</b>	<b>2 900 000</b>
	-	-		
	<b>Total Effet 4</b>	<b>17 515 266</b>	<b>8 436 300</b>	<b>9 078 966</b>
<b>Effet 5</b> :D'ici 2026, les institutions nationales et locales contribuent à plus d'efficacité de la gouvernance, au développement des partenariats et la cohésion sociale en vue de renforcer la sécurité, la paix et la résilience des populations				
Produit 5-1 : Les institutions et acteurs habilités à faire respecter l'état de droit ont leurs capacités techniques et opérationnelles renforcées et appliquent les principes d'équité, de responsabilité tout en garantissant la participation de tous à la vie publique y compris aux processus démocratiques	BIT	295 400	85 400	210 000
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	<b>Total Produit 5.1</b>	<b>295 400</b>	<b>85 400</b>	<b>210 000</b>
Produit 5-2 : L'administration publique, les collectivités territoriales et les services déconcentrés renforcés et modernisés, sont davantage redevables et délivrent des services publics de qualité notamment ceux liés à l'identité (état civil)	BIT	332 700	42 700	290 000
	UNICEF	680 199	380 199	300 000
	PNUD	3 200 000	1 600 000	1 600 000
	<b>Total Produit 5.2</b>	<b>4 212 899</b>	<b>2 022 899</b>	<b>2 190 000</b>

Produits	AGENCES	Total des fonds requis -USD	Fonds disponibles-USD	Fonds additionnels à mobiliser-USD
Produit 5-3 : Les structures nationales et locales et les mécanismes communautaires, disposent des capacités techniques et opérationnelles, travaillent en synergie et assurent une gestion pacifique et durable des conflits, une prévention efficace de l'extrémisme violent et consolident la cohésion sociale dans le cadre d'une approche Nexus développement-humanitaire-paix selon les zones géographiques concernées	BIT	142 700	42 700	100 000
	HCR	2 000 000	200 000	1 800 000
	OIM	3 200 000	1 400 000	1 800 000
	PNUD	4 000 000	2 000 000	2 000 000
	<b>Total Produit 5.3</b>	<b>9 342 700</b>	<b>3 642 700</b>	<b>5 700 000</b>
Produit 5-4 : Le système national d'information statistique est renforcé en vue d'améliorer la qualité de planification du développement/programmation, du suivi des ODD et d'évaluation des politiques publiques	BIT	92 700	42 700	50 000
	FAO	500 000	-	500 000
	OIM	800 000	300 000	500 000
	UNICEF	13 267 998	4 267 200	9 000 798
	-	-	-	-
<b>Total Produit 5.4</b>	<b>14 660 698</b>	<b>4 609 900</b>	<b>10 050 798</b>	
Produit 5-5 : Les capacités d'organisation et de plaidoyers des institutions publiques (nationales et locales), du secteur privé, des OSC, de la Diaspora et des PTF sont renforcées en vue de diversifier et mieux coordonner les partenariats au service du développement durable inclusif	BIT	142 700	42 700	100 000
	OIM	1 600 000	500 000	1 100 000
	-	-	-	-
	<b>Total Produit 5.5</b>	<b>1 742 700</b>	<b>542 700</b>	<b>1 200 000</b>
	<b>Total Effet 5</b>	<b>30 254 397</b>	<b>10 903 599</b>	<b>19 350 798</b>

**TOTAL GENERAL (en USD)**

**247 070 227**

**136 336 699**

**110 733 528**

**Tableau des ressources par effet**

Effets	Agences	Fonds requis (USD)	Fonds disponibles (USD)	Fonds à mobiliser-Gap (USD)
<i>Effet 1 : D'ici 2026, les populations vivant au Togo, particulièrement les plus vulnérables, participent à l'économie et bénéficient des fruits d'une croissance inclusive, résiliente et créatrice d'emplois décents</i>	BIT	1 215 500	213 500	1 002 000
	FAO	15 300 000	7 000 000	8 300 000
	FIDA	35 782 000	35 782 000	-
	OIM	2 000 000	900 000	1 100 000
	OMS	386 000	285 000	101 000
	ONUDI	6 000 000		6 000 000
	PAM	4 900 494	742 119	4 158 375
	PNUD	4 220 000	3 300 000	920 000
	UNCDF	1 100 000	100 000	1 000 000
	UNESCO	1 260 000	450 000	810 000
	Total effet 1	72 163 994	48 772 619	23 391 375
<i>Effet 2 : D'ici 2026, les institutions et les communautés gèrent durablement les ressources naturelles et sont plus résilientes aux effets néfastes du changement climatique et aux risques de catastrophes</i>	FAO	19 200 000	5 700 000	13 500 000
	FIDA	20 927 400	20 927 400	-
	OIM	400 000	150 000	250 000
	PNUD	14 700 000	11 000 000	3 700 000
	UNESCO	150 000	50 000	100 000
	Total effet 2	55 377 400	37 827 400	17 550 000
<i>Effet 3 : d'ici 2026, les populations vivant au Togo, en particulier les plus vulnérables ont un meilleur accès aux services sociaux de bases de qualité et à une protection sociale plus inclusive.</i>	BIT	1 076 125	721 125	355 000
	FAO	4 500 000	1 500 000	3 000 000
	FIDA	1 279 200	1 279 200	-
	OMS	1 582 000	1 053 000	529 000
	ONUSIDA	1 600 000	1 600 000	
	PAM	10 258 761	6 858 256	3 400 505
	UNESCO	350 000	150 000	200 000
	UNFPA	7 160 000	2 300 000	4 860 000
	UNICEF	43 953 084	14 935 200	29 017 884
	Total effet 3	71 759 170	90 396 781	41 362 389
<i>Effet 4 : D'ici 2026, les populations vivant au Togo, surtout les plus vulnérables jouissent de leurs droits et accèdent à des services publics équitables et de qualité à tous les échelons géographiques</i>	BIT	92 700	42 700	50 000
	PNUD	3 800 000	2 000 000	1 800 000
	UNESCO	190 000	40 000	150 000
	UNFPA	7 840 000	4 600 000	3 240 000
	UNICEF	5 592 566	1 753 600	3 838 966
	Total effet 4	17 515 266	8 436 300	9 078 966
<i>Effet 5 : D'ici 2026, les institutions nationales et locales contribuent à plus d'efficacité de la gouvernance, au développement des partenariats et la cohésion sociale en vue de renforcer la sécurité, la paix et la résilience des populations</i>	BIT	1 006 200	256 200	750 000
	FAO	500 000	-	500 000
	HCR	2 000 000	200 000	1 800 000
	OIM	5 600 000	2 200 000	3 400 000
	PNUD	7 200 000	3 600 000	3 600 000
	UNICEF	13 948 197	4 647 399	9 300 798
	Total effet 5	30 254 397	10 903 599	19 350 798
<b>Total général (en USD)</b>		<b>247 070 227</b>	<b>136 336 699</b>	<b>110 733 528</b>

Agences	Fonds requis -USD (B+C)	Fonds disponibles-USD (B)	Fonds à mobiliser-USD (C)
BIT	3 390 525	1 233 525	2 157 000
FAO	39 500 000	14 200 000	25 300 000
FIDA	57 988 600	57 988 600	-
HCR	2 000 000	200 000	1 800 000
OIM	8 000 000	3 250 000	4 750 000
OMS	1 968 000	1 338 000	630 000
ONUDI	6 000 000	-	6 000 000
ONUSIDA	1 600 000	1 600 000	-
PAM	15 159 255	7 600 375	7 558 880
PNUD	29 920 000	19 900 000	10 020 000
UNESCO	1 950 000	690 000	1 260 000
UNFPA	15 000 000	6 900 000	8 100 000
UNICEF	63 493 847	21 336 199	42 157 648
UNCDF	1 100 000	100 000	1 000 000
<b>Total général</b>	<b>247 070 227</b>	<b>136 336 699</b>	<b>110 733 528</b>

## ANNEXE 3 : CADRE JURIDIQUE



1. Considérant que le Gouvernement du Togo (le « Gouvernement ») a conclu avec l'Organisation des Nations Unies, y compris ses fonds, programmes et autres organes subsidiaires, et d'autres organismes des Nations Unies (les « organismes des Nations Unies »), dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (le « Plan-cadre de coopération »), les accords ci-après, qui sont applicables aux activités de programme à mener au Togo (les « accords avec les Nations Unies ») ;

2. Considérant que les accords avec les Nations Unies, ainsi que la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946 (la « Convention générale ») ou la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées du 21 novembre 1947 (la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées »), selon le cas, régissent au premier chef les relations entre le Gouvernement et chacun des organismes des Nations Unies devant aider le pays à exécuter son plan-cadre de coopération, et que leur liste, non exhaustive, est sans préjudice de tout autre instrument juridique que le Gouvernement pourrait conclure par ailleurs, y compris des accords supplémentaires avec des organismes des Nations Unies, aux fins des activités à mener dans le pays :

a) Avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un accord de base régissant l'assistance apportée par le PNUD dans le pays, signé par le Gouvernement et le PNUD (l'« Accord de base type en matière d'assistance ») le 21 mars 1977. Le présent Plan-cadre de coopération et le plan de travail établi par un groupe de résultats communs dans lequel sont précisées les activités de programme à mener par le PNUD au titre du Plan-cadre (dont il fait partie intégrante et auquel il est intégré par renvoi) constituent ensemble un « descriptif de projet » au sens de l'Accord de base type en matière d'assistance. Le partenaire de réalisation et le PNUD signeront un accord de projet dans lequel seront décrits les dispositifs à mettre en place, pour chaque projet, pour exécuter le descriptif de projet correspondant ;

b) Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un accord de base de coopération conclu en Juin 1963 et révisé le 25 septembre 2003 ;

c) Avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), un accord de coopération de pays conclu le 26 octobre 1995 ;

d) Avec le Programme alimentaire mondial (PAM), un accord de base relatif à une assistance du PAM conclu le 25 mai 1968 ;

e) Avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la lettre N° 1704/MAEC du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération en date du 12 mai 1997 adressée à la Directrice Exécutive du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), établissant les relations et les consultations directes entre le Gouvernement du Togo et l'UNFPA ;

f) Avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), le « [titre de l'accord bilatéral fixant les privilèges et immunités] », conclu le... ;

g) Avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), conformément à la décision GC.1/Dec.40 adoptée le 12 décembre 1985 par la Conférence générale et à la circulaire du Directeur général UNIDO/DG/B.18/REV.1, datée du 15 mai 1992, l'accord de base type en matière de coopération conclu le 26 novembre 1990 ;

h) Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), un accord relatif à l'établissement de la représentation de la FAO au Togo conclu le 25 juin 1980 ;

i) Avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), un accord de base pour la fourniture d'une assistance technique de caractère consultatif, signé le 18 février 1961 ;

j) Avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'accord de coopération fixant les privilèges et immunités conclu le 26 novembre 2014 à Genève ;

k) Avec le Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique (UNREC), conformément à la résolution 40/151G de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1985, d'installer à Lomé, Togo, le Centre, ce qui fut effectif en 1986. Par un accord de siège conclu le 17 novembre 1999, le Gouvernement togolais accorde à l'UNREC et à son personnel les immunités et privilèges nécessaires pour remplir les fonctions qui lui sont attribuées par l'Assemblée générale et le Secrétaire général dans le cadre du Bureau des affaires du désarmement (UNODA) en faveur de la paix et du désarmement au Togo et en Afrique.

3. En ce qui concerne l'ensemble des organismes des Nations Unies : L'assistance est mise à la disposition du Gouvernement, et elle est fournie et reçue conformément aux résolutions, décisions, règles et procédures pertinentes et applicables de chaque organisme des Nations Unies.

4. Sans préjudice de ce qui précède, le Gouvernement :

i) applique à chaque organisme des Nations Unies et à ses biens, fonds, avoirs, fonctionnaires et experts en mission les dispositions de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ;

ii) accorde à chaque organisme des Nations Unies, ainsi qu'à ses fonctionnaires et aux autres personnes fournissant des services pour son compte, les privilèges, immunités et facilités prévus dans les accords avec les Nations Unies qui lui sont applicables.

5. Les Volontaires des Nations Unies qui fournissent des services pour le compte d'un organisme des Nations Unies ont droit aux privilèges et aux immunités accordés aux fonctionnaires de cet organisme.

6. Les privilèges, immunités et facilités accordés à un organisme des Nations Unies au titre du Plan-cadre de coopération ne sont pas moins favorables que ceux accordés par le Gouvernement à tout autre organisme des Nations Unies signataire du Plan-cadre de coopération.

7. Sans préjudice des accords avec les Nations Unies, le Gouvernement doit répondre à toutes les réclamations que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes des Nations

Unies signataires, ainsi que leurs fonctionnaires, experts en mission ou autres personnes fournissant des services pour leur compte, et il les met hors de cause en cas de réclamation et les dégage de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées au titre du Plan-cadre de coopération, sauf si le Gouvernement et l'organisme ou les organismes concerné(s) conviennent d'un mutuel accord que ladite réclamation ou ladite responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires ou personnes fournissant des services pour son compte.

8. Rien dans le présent Plan-cadre de coopération ou s'y rapportant ne peut être considéré :

i) comme une renonciation expresse ou implicite aux privilèges et immunités accordés à tout organisme des Nations Unies ; ou

ii) comme l'acceptation par tout organisme des Nations Unies de la compétence des juridictions de tout pays à l'égard des différends qui pourraient en découler,

que ce soit au titre de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, d'accords avec les Nations Unies ou autrement, et aucune disposition du présent Plan-cadre de coopération ne peut être interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure qui soit incompatible avec ces privilèges et immunités.

# ANNEXE 4 : MÉCANISMES DE TRANSFERTS DE FONDS



Les transferts directs visant à financer la réalisation d'activités de programme sont demandés et autorisés pour des périodes n'excédant pas trois mois. Le remboursement de dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué trimestriellement ou une fois les activités terminées. Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses du partenaire de réalisation qui sont supérieures aux montants autorisés.

Lorsqu'une activité est terminée, tout solde est remboursé ou porté au crédit du programme d'un commun accord entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies.

Les modalités de transfert de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification pourront dépendre des résultats d'un examen de la capacité de gestion des finances publiques, lorsque le partenaire de réalisation est un gouvernement, ou d'une évaluation de la capacité de gestion financière si le partenaire n'est pas un organisme des Nations Unies<sup>8</sup>. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'expertise comptable, choisi par les organismes des Nations Unies peut procéder à cette évaluation, à laquelle le partenaire de réalisation participe. Le partenaire de réalisation peut participer à la sélection du consultant.

Les modalités de transferts de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification peuvent être révisés lors de la réalisation du programme, en fonction des observations formulées dans le cadre du suivi du programme, du suivi des dépenses et des rapports à ce sujet ainsi qu'à l'issue d'audits.

En cas de transfert direct ou de remboursement, les organismes des Nations Unies notifient au partenaire de réalisation le montant qu'ils ont approuvé et lui versent les fonds dans un délai de 15 jours.

En cas de paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci, ou aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec

les partenaires de réalisation, les organismes des Nations Unies procèdent au paiement dans un délai de 30 jours.

La responsabilité des organismes des Nations Unies n'est pas directement engagée par les accords contractuels conclus entre le partenaire de réalisation et les fournisseurs extérieurs.

Lorsque les organismes des Nations Unies et un autre organisme du même système versent des fonds à un même partenaire de réalisation, le suivi du programme, le suivi financier et les audits sont effectués conjointement par ces organismes ou en coordination avec eux.

Pour demander le déblocage des fonds ou pour s'assurer que l'organisme des Nations Unies acceptera de rembourser ou de payer directement les dépenses prévues, les partenaires de réalisation utilisent le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses (formulaire FACE), dans lequel ils décrivent les activités du plan de travail. Ils utilisent également le formulaire FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Le partenaire de réalisation désigne nommément la ou les personnes qu'il autorise à communiquer les informations relatives au compte, à demander des fonds et à certifier l'utilisation qui est faite des fonds reçus. Le formulaire FACE est certifié par la ou les personnes habilitée(s) désignée(s) par le partenaire de réalisation.

Les fonds transférés aux partenaires de réalisation doivent être dépensés aux seules fins des activités et dans les délais convenus dans les plans de travail.

Les partenaires de réalisation (Gouvernement ou organisations non gouvernementales nationales) utilisent les fonds reçus conformément aux réglementations, politiques et procédures nationales compatibles avec les normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à l'organisme des Nations Unies dans les six mois suivant leur réception. Lorsque les réglementations, politiques et procédures nationales ne sont pas compatibles avec les normes internationales applicables, ce sont les règles financières et règles

<sup>8</sup> Aux fins des présentes clauses, le terme « Nations Unies » englobe les institutions financières internationales.

connexes ainsi que les règlements, politiques et procédures de l'organisme des Nations Unies qui s'appliquent.

Si les partenaires de réalisation sont des organisations non gouvernementales internationales ou des organisations de la société civile, ou encore des organisations intergouvernementales, ils utilisent les fonds reçus conformément aux normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à l'organisme des Nations Unies dans les six mois suivant leur réception.

Pour faciliter les audits programmés et les audits spéciaux, chaque partenaire de réalisation qui reçoit des fonds d'un organisme des Nations Unies permet à celui-ci ou à son représentant d'accéder en temps voulu :

- à tous les documents comptables prouvant l'enregistrement du transfert des fonds par l'organisme des Nations Unies, accompagnés de la documentation pertinente ;
- à toute la documentation et à tous les membres du personnel concernés par le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du partenaire de réalisation par lequel les transferts de fonds sont passés.

Les conclusions de chaque audit sont communiquées au partenaire de réalisation et à l'organisme des Nations Unies. En outre, chaque partenaire de réalisation :

- reçoit communication du rapport d'audit établi par les auditeurs et en prend connaissance ;
- adresse sans retard les déclarations d'acceptation ou de rejet de toute recommandation des auditeurs à l'organisme des Nations Unies qui a versé des fonds [lorsqu'il a été précisé que les audits seraient effectués par l'institution supérieure de contrôle des finances publiques, ajouter « et à l'institution supérieure de contrôle des finances publiques »] afin que ceux-ci les fassent figurer dans le rapport final qu'ils soumettront à l'organisme des Nations Unies ;
- donne suite rapidement aux recommandations des auditeurs qu'il aura acceptées ;

rend compte des mesures prises pour donner suite aux recommandations acceptées à l'organisme des Nations Unies.

L'organisme des Nations Unies confiera les audits à un cabinet d'audit privé.



[www.togo.un.org](http://www.togo.un.org)